

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

**Le rôle spécifique de la diplomatie
congolaise dans les opérations de
maintien de la paix à l'Est de la
République Démocratique du Congo
de 2013 à 2020**

Auteur : François KAKESE KIMAZA
Promoteur(s) : Michel LIEGEOIS
Année académique 2021-2022
Master en Sciences Politiques, orientation générale

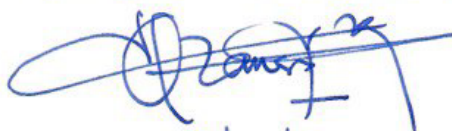
Code déontologique – TFE Master 60

« Je déclare sur l'honneur que ce TFE a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au **Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses** et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Signature, précédée du nom, prénom, et date

KAKESE KIMAZA François



18/10/2021

Les opérations de paix en Afrique ont, malgré leurs imperfections, permis de sauver des vies, de renforcer la capacité du secteur de la sécurité, et ont contribué à la réduction des conflits.

(Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 2017)

RESUME

Ce travail fournit une analyse sur le rôle spécifique que la diplomatie de la République démocratique du Congo a pu jouer sur la création, l'orientation et l'organisation des opérations de maintien de la paix (OMP) déployées sur son territoire, particulièrement sur sa partie Est, sur la période allant de 2013 à 2020. L'étude présente pour ce faire l'orientation de cette diplomatie, ses facteurs déterminants, ses principes directeurs ainsi que ses forces et ses faiblesses. La MONUSCO, mission des NU déployée depuis une vingtaine d'années en RDC, s'attire de nombreuses critiques de la part de la société civile et du Gouvernement, notamment sur l'épineuse question de la protection des civils et la lutte contre les groupes armés présents dans la partie Est de la RDC. Le Gouvernement qui a été pendant un temps en phase avec la force onusienne, a déployé toute son appareil diplomatique pour en modifier le mandat et rencontrer ainsi ses desideratas, jusqu'au point de rupture qui a conduit à la demande unilatérale par la RDC du retrait pur et simple des troupes des NU de son territoire. Ce travail présente la manière dont la diplomatie congolaise a exercé son influence, soit directement via les instances onusiennes (conseil de sécurité ou assemblée générale), soit indirectement au travers des acteurs régionaux, sous-régionaux (CIRGL, SADC, ou UA) et occidentaux (le France) impliqués dans le processus de paix en RDC, notamment au travers de l'accord-cadre d'Addis Abeba signé en 2013. L'étude ressort également les limites générales des OMP que la diplomatie congolaise a tenté de repousser, source de tensions ci-haut évoquées entre les parties.

Mots-clés : diplomatie – RDC – OMP – MONUSCO – sécurité

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	9
CHAPITRE 1. CONSIDERATIONS GENERALES.....	15
SECTION 1 : ANALYSE CONCEPTUELLE	15
1.1. <i>Diplomatie, qu'est-ce que c'est ?</i>	15
1.1.1. Origine et définitions	15
1.1.2. Caractères généraux de l'action diplomatique	17
1.1.3. Objet, fonctions et moyens de la diplomatie	17
1.2. <i>Opérations de maintien de la paix (OMP)</i>	19
1.2.1. Définition	19
1.2.2. Les cadres normatifs des opérations de maintien de la paix	19
1.2.3. Objectifs et fonctions essentielles des OMP	20
1.2.4. Principes de base des opérations de maintien de la paix	21
1.2.5. Typologie des OMP	21
1.2.6. Evolution et crises des OMP	21
SECTION 2 : BREF APERÇU DE LA DIPLOMATIE CONGOLAISE	24
2.1. <i>Principes directeurs de la diplomatie congolaise</i>	24
2.2. <i>Facteurs déterminants</i>	26
2.3. <i>Organes</i>	27
2.4. <i>Forces et faiblesses</i>	27
2.1.1. Les forces de la diplomatie congolaise	28
2.1.2. Les faiblesses de la diplomatie congolaise	29
CHAPITRE 2. DIPLOMATIE CONGOLAISE ET OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX À L'EST DE LA RDC 31	
SECTION 1 : LES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX EN RDC	32
1.1. <i>Survol des différentes missions de l'ONU en RDC (ONUC-MONUC-MONUSCO)</i>	33
1.2. <i>Focus sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO)</i>	34
1.2.1. Mandat	35
1.2.2. La brigade d'intervention	36
1.2.3. Ecueils des actions onusiennes en RDC	37
a. <i>Inefficacité des sanctions internationales</i>	37
b. <i>Suspicion d'affairisme</i>	38
c. <i>Clivage au sein de la Mission</i>	38
d. <i>Problème de perception : entre action et non-action</i>	39
e. <i>Polémique sur la protection des civils</i>	40

SECTION 2 : LA DIPLOMATIE CONGOLAISE FACE AUX ACTEURS IMPLIQUES DANS LES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX A L'EST DE LA RDC	41
2.1. La diplomatie congolaise et l'activité de la MONUSCO	41
2.1.1. Bref aperçu de la diplomatie congolaise vis-à-vis de l'ONU	41
a. Phase de collaboration (de 2010 à 2013)	43
b. Phase de tension (de 2014 à 2018)	44
c. Phase d'accalmie et de collaboration (de 2019 à 2020)	48
2.1.2. Le rôle de la diplomatie congolaise dans l'avènement de la brigade d'intervention	48
2.2. La diplomatie congolaise et la signature de l'accord-cadre d'Addis-Abeba	50
2.3. La diplomatie congolaise face aux acteurs régionaux et sous-régionaux impliqués dans le processus de la paix en RDC	52
2.3.1. La diplomatie congolaise vis-à-vis de la CIRGL, la SADC et l'UA	52
a. CIRGL	52
b. SADC	53
c. UA	54
2.3.2. La coopération RDC-Etats limitrophes	55
2.4. La diplomatie congolaise dans l'implication de la France dans les OMP en RDC	56
SECTION 3 : PERSPECTIVES POUR UNE DIPLOMATIE CONGOLAISE AU SERVICE DE LA PAIX EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	58
3.1. Approche diplomatique	58
3.2. Approche militaire	59
3.3. Approche politique et juridique	60
3.4. Approche économique	61
CONCLUSION GENERALE	63
BIBLIOGRAPHIE	67
1. LIVRES ET CHAPITRES DE LIVRES	67
2. ARTICLES	68
3. RAPPORTS ET AUTRES DOCUMENTS	69
4. PAGES WEB	70
5. DISCOURS	70
6. SITES INTERNET	70
ANNEXES	71

LISTE DES ABREVIATIONS

- ALPC : Armes légères et de petit calibre
- CEEAC : Communauté économique des Etats d'Afrique centrale
- CNDP : congrès national pour la dépense des populations
- CIRGL : conférence internationale sur la région des grands lacs
- DIH : Droit international humanitaire
- FAO : Food and Agriculture Organization
- FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo
- FIB : United Nations Force Intervention Brigade (Brigade d'intervention de la force de la MONUSCO)
- HCR : haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
- FDLR : Forces démocratiques pour la libération de Rwanda
- FSNUA : Force internationale de sécurité des Nations Unies pour Abiyé
- M23 : Mouvement du 23 mars
- MINUSCA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique
- MINUAD : Mission des Nations Unies et de l'Union Africaine au Darfour
- MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
- MINUSS : Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
- MINURSO : Mission des Nations d'un Référendum au Sahara occidental
- MONUC : Mission de l'organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo
- MONUSCO : Mission de l'organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo

- NU : Nations Unies
- OIG : Organisation intergouvernementale
- OIT : Organisation internationale du travail
- OMP : Opérations du maintien de la paix
- ONU : Organisation des Nations Unies
- ONUC : Organisation des Nations Unies au Congo-Léopoldville
- OMS : Organisation mondiale de la santé
- OUA : Organisation de l'unité africaine
- PAM : Programme alimentaire mondiale
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement
- SADC : Communauté économique des Etats d'Afrique australe
- UA : Union Africaine
- UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, science et culture
- UNICEF : Organisation des Nations Unies pour l'enfance
- URSS : Union des Républiques Soviétiques Socialistes

INTRODUCTION GENERALE

Créée à San Francisco en juin 1945 après une profonde activité diplomatique des acteurs étatiques, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a pour but d'agir sur les problèmes auxquels l'humanité est confrontée. Au 21^{ème} siècle encore plus particulièrement, l'ONU s'active à maintenir la paix et la sécurité internationales, à protéger les droits de l'homme, à fournir de l'aide humanitaire, à promouvoir le développement durable et de garantir le droit international.¹

De ce fait, l'ONU apparaît comme l'instance chargée de faire respecter la sécurité collective², principalement par le biais du Conseil de sécurité³. Celui-ci peut prendre une série de mesures (coercitives ou coopératives) parmi lesquelles la création et l'envoi d'une *opération du maintien de la paix* définie comme étant les opérations établies par les Nations Unies, avec le consentement des parties concernées en vue d'aider à prévenir et à résoudre des conflits entre elles, sous le commandement et les ordres des Nations Unies aux frais collectifs des Etats membres, avec le personnel militaire et civil, et l'équipement fourni volontairement par ces derniers, agissant de façon impartiale entre les parties et en utilisant la force au minimum.⁴

Le maintien de la paix désigne non seulement des actions ponctuelles et défensives, mais aussi un continuum d'actions visant à rétablir une paix positive⁵ dans les pays sortant de conflits ou de crise⁶. Plusieurs opérations de maintien de la paix (OMP) conduites par les Nations Unies (NU) sont ainsi recensées depuis 1945, avec une toute particulière montée en flèche sur la période allant de 1990 à 2000. Ces opérations ont été mises sur pied pour aider les pays déchirés par un conflit à créer les conditions de retour à la paix⁷. Les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles d'aujourd'hui ne servent pas seulement à maintenir la paix et la sécurité, mais aussi à faciliter les processus politiques, protéger les civils, aider au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des ex-soldats⁸.

Les NU ont déployé septante-et-une OMP depuis 1948, treize sont en cours dont sept en Afrique à savoir en République centrafricaine, au Mali, au Soudan du Sud, au Darfour (avec l'Union

¹ <https://www.un.org/fr/our-work/maintain-international-peace-and-security> (consulté le 09/10/2021)

² La sécurité collective est une conception des relations internationales visant le maintien de la paix par l'interdiction de tout recours à la force et la mise en place d'un système de négociation collective fondée sur le respect du droit international public (Nay, O. (dir), 2017)

³ Carcassonne, G., Dreyfus, F., Duhamel, O., Laroche, J., Mastor, W., Siméant, J., Surel, Y. et Nay, O. (dir.). (2017). *Lexique de science politique* (4ème éd.). Éditions Dalloz. p.566

⁴ Tshimpe K., L. (2021). *Les opérations de maintien de la paix : la république démocratique du Congo, champ d'expérimentation*. Éditions Universitaires Européennes, p.29

⁵ L'approche de paix positive est fondée sur l'établissement de valeurs, de mécanismes multilatéraux, pour assurer la stabilité. Il s'agit de la recherche, au-delà de la simple survie de l'homme, de la promotion de la justice et de l'égalité.

⁶ Deschaux-Dutard, D. (2018). *Introduction à la sécurité internationale*. Presses universitaires de Grenoble. p.125

⁷ Cf. <https://peacekeeping.un.org/fr> (consulté le 09/10/2021)

⁸ Cf. <https://www.un.org/fr/our-work/maintain-international-peace-and-security> (consulté le 09/10/2021)

africaine), à Abiyé au Soudan, au Sahara occidental et en République démocratique du Congo (RDC)⁹. Cette dernière, un vaste pays au centre de l'Afrique, avec des immenses potentialités naturelles dont le cuivre, l'or, le diamant, le coltan, le cobalt ou encore l'uranium, dispose d'une faune et d'une flore quasi inépuisables, des étendues à perte de vue, des terres naturellement fertiles ainsi que des ressources humaines compétitives dans les domaines les plus divers. Elle est ainsi au centre des convoitises des acteurs publics (les Etats) et privés (les Multinationales) des relations internationales, l'entraînant dans un déficit de quiétude, de tranquillité et de sécurité, au détriment de son développement. Depuis son accession à la souveraineté nationale et internationale en 1960, ce pays, en proie à plusieurs conflits internes et externes, a longtemps sombré dans la misère la plus indescrite¹⁰. Déjà, peu après son indépendance, à la suite d'un mouvement sécessionniste dans la province méridionale du Katanga, soutenu et encouragé par la monarchie et les autorités belges, ainsi que – dans une moindre mesure de façon officieuse – par la Grande-Bretagne et la France¹¹, a bénéficié d'une intervention onusienne dénommée « *Opérations des Nations Unies au Congo-Léopoldville (ONUC)* » afin de rétablir la paix.

Et cette paix, qu'est-ce donc ? En fait, la paix est un concept qui désigne un état de calme ou de tranquillité ainsi que l'absence de perturbation, de trouble, de guerre et de conflit¹². La paix est au centre des préoccupations de tout Etat du monde ; c'est une œuvre de longue haleine et requiert évidemment une véritable conversion des mentalités. Comme le disait l'épiscopat français, « *une paix durable, au-delà d'une simple coexistence, exige une certaine concorde, une harmonie entre les personnes, les communautés humaines et les nations* »¹³. La paix est un droit et un devoir, une sociabilité qui conduit à l'entente et à la coopération (solidarité) nationale et internationale ; bref, une mentalité, un comportement et un traitement qui puissent permettre à l'homme de bien vivre tant dans sa communauté que dans le monde. De ce fait, chaque Etat définit sa diplomatie fondamentalement au service de cette paix.

La diplomatie joue un rôle bien considérable dans la vie étrangère de tout un peuple. De son jeu, de même que de son enjeu, se décident aussi l'avenir et le devenir des nations. Elle nécessite donc des soins incessants et appropriés. En RDC, elle est au service de la sécurisation de neuf frontières, ce qui est un travail non négligeable. Autant dire que la diplomatie congolaise se doit

⁹ Cf. <https://www.un.org/fr/sections/issues-depth/africa/index.html> (consulté le 09/10/2021)

¹⁰ Shomba, S. (2013). *Méthodologie et épistémologie de la recherche scientifique*. Presse universitaire de Kinshasa p. 88

¹¹ N'Dimina-Mougala, A-D. (2009). Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique centrale, 1960-2000. *Guerres mondiales et conflits contemporains*. 236(4). pp. 122 (consulté le 07/11/2021)

¹² <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/paix> (consulté le 07/01/2022)

¹³ Lire la déclaration des Evêques Français sur la dissuasion nucléaire : « Gagner la paix », cité par KATUMBI, N. (2001). *Une diplomatie repensée pour la RDC*. Ed. Universitaires de Kasaï. p. 85

d'être menée avec sagesse et doigtée afin de produire les effets escomptés, dont la paix, laquelle reste un socle de l'espoir de toute l'humanité et la base solide de tout développement. La diplomatie congolaise se doit à la fois être agissante et efficace, fonctionnelle et thérapeutique pour la vie du peuple congolais, c'est-à-dire une diplomatie qui procède par objectif et, partant de là, concourt à la réalisation effective du bonheur¹⁴. Cela s'avère encore beaucoup plus urgent dans un contexte où la RDC connaît des conflits successifs, que certains considèrent comme étant un complot international, et d'autres comme des guerres par procuration dont les auteurs ne sont autres que les rébellions et les voisins de l'Est. Plusieurs questions se posent notamment sur l'efficacité et la nécessité voire l'utilité des OMP y déployées et celle en cours, mais également sur les orientations de la diplomatie congolaise autour de la problématique de maintien et de consolidation de la paix.

C'est ainsi que ce travail portera la réflexion autour des OMP de l'ONU déployées en RDC et l'éventuel rôle joué par la diplomatie congolaise dans leur conception, orientation et organisation. Nous tenterons ainsi de répondre à la question centrale, à savoir : « **Comment la diplomatie congolaise influence-t-elle le mandat de l'opération de maintien de la paix déployée en RDC, particulièrement dans sa partie Est ?** » Notre analyse se focalisera sur la période allant de 2013, année de la signature de l'accord-cadre d'Addis-Abeba, à 2020.

Pour arriver à vider cette question, encore, faut-il se donner les moyens de ses ambitions en se dotant des **méthodes et techniques** qui permettront de mener une analyse répondant aux normes scientifiques. Ainsi, dans le cadre de ce travail, nous avons opté principalement pour la **méthode hypothético-déductive**, qui à partir de la théorie nous a permis de formuler des hypothèses initiales quant à la réalité. Cette méthode a été complétée par les **méthodes historique et structuro-fonctionnaliste**¹⁵. La *méthode historique* qui porte son attention sur l'histoire des phénomènes étudiés et recourt à l'idée d'évolution en intégrant la dimension temporelle dans l'explication des faits sociaux, nous a servi de remonter à la genèse des problèmes liés à la création et au déploiement des OMP des NU dans le monde en général, et particulièrement en RDC ainsi que les efforts diplomatiques de cette dernière quant au déploiement et fonctionnement de ces OMP en RDC. La *méthode structuro-fonctionnaliste* qui elle est basée sur les théories des organisations et leur fonctionnement au sein d'un système, nous a été utile pour l'analyse du processus de déploiement des OMP de l'ONU en RDC, leur fonctionnement, leur défi dans un pays

¹⁴ Association des moralistes congolais (2001). *Une diplomatie repensée pour la RDC*. Ed. Universitaires de Kasai. « La diplomatie congolaise, hier et aujourd'hui » par Mbolokala, N. (2001). p. 97

¹⁵ Shomba, S. (2013). *Op. cit.* p. 28

plongé depuis des décennies dans une crise sécuritaire tenace, et les efforts entrepris pour atteindre le but ultime, qui reste le maintien de la paix.

Pour ce qui est des techniques, nous avons recouru aux **techniques documentaire et d'interview**¹⁶. La première technique nous a permis de collectionner les ouvrages, les périodiques, les documents officiels afin d'obtenir les données nécessaires pour la réalisation de ce travail ; et la deuxième étant une technique vivante de la recherche scientifique, nous a non seulement permis de recueillir les propos des autorités politico-diplomatiques congolaises, mais aussi de les analyser.

Ainsi, nos **hypothèses de départ** vont dans le sens de dire que la RDC **est demeurée très active sur la scène diplomatique dans la définition et l'orientation des OMP des NU déployées sur son sol, dont la MONUSCO encore opérationnelle à ce jour, car la paix dans sa partie Est reste et demeure une priorité absolue**. Nos hypothèses se fondent sur notre appréciation du rôle joué par la diplomatie congolaise à trois niveaux, à savoir :

- I. **Niveau interne** : il est important de souligner que la RDC a prévu dans sa Constitution, la prépondérance des traités et accords internationaux signés et ratifiés en bonne et due forme sur la loi nationale. Ainsi, à titre illustratif, depuis la proclamation de son indépendance en 1960, la diplomatie congolaise s'oriente au respect de la charte et des principes fondamentaux des Nations Unies, les conventions de Vienne sur les relations diplomatiques (1961), sur les relations consulaires (1963), sur le droit des traités (1969), les chartes des organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales. Partant de ce principe, la diplomatie congolaise est un élément prépondérant de sa politique au service de ses intérêts, en l'occurrence le rétablissement de la paix dans la partie Est de son territoire ;
- II. **Niveau continental** : la RDC a établi des relations bilatérales avec ses neuf voisins auprès desquels des missions diplomatiques sont opérationnelles et elle a décidé de participer activement au sein des organisations continentales (telles que l'Union Africaine) et sous-régionales (comme la CEEAC, la SADC, et la CIRGL). Fruit de cette diplomatie, un document important a été signé le 24 février 2013 à Addis-Abeba : il s'agit de l'accord-cadre régional proposé par le Secrétaire général des Nations Unies, signé entre onze Etats de la région, en présence de quatre garants dont les Nations Unies, l'Union africaine, la SADC et la CIRGL. Outre le fait que l'accord engageait les autorités congolaises à réformer leurs forces de sécurité afin de réaffirmer l'autorité de l'Etat à l'Est du pays, il a également bénéficié du soutien

¹⁶ LAVILLE, C. (1990). *Construction de Savoirs*. Éd. De la Chamelière. p. 1

de la Résolution 2098 qui attribuait à la MONUSCO le rôle de suivi en soutien aux trois tâches importantes qui changeraient radicalement la figure de cette mission telle que voulue par les autorités congolaises. Ainsi, en plus de la protection des civils avec la mise en place d'une brigade d'intervention inédite et la stabilisation de la RDC, la MONUSCO se devait d'appuyer les processus de réforme nationale et la mise en œuvre de l'accord-cadre¹⁷.

- III. **Niveau international** : par la participation de la mission permanente de la RDC à New York aux débats au sein des instances des Nations Unies autour des enjeux sécuritaires dans le pays, le Gouvernement congolais a demandé et obtenu l'envoi de la mission de maintien de la paix en RDC quand le besoin s'est fait ressentir et, s'est également employée à exiger le retrait pur et simple des troupes de la MONUSCO lorsque des critiques ont commencé à fuser autour de la performance mitigée de cette mission sur le théâtre des opérations. Un des moments importants de l'agissement de la stratégie diplomatique déployée par la RDC, est le discours du président de la République, Joseph Kabila, prononcé le 26 septembre 2018 du haut de la tribune des Nations Unies pour soutenir cette position de la RDC. Toute la diplomatie congolaise s'est également attelée à cette tâche, les interventions des ministres des Affaires étrangères de l'époque le démontrant clairement. Cette façon de faire a eu comme conséquence en 2020 dans la résolution 2556 que le Conseil de sécurité ait décidé de prolonger d'un an, soit jusqu'au 20 décembre 2021, le mandat de la MONUSCO et ait approuvé également la stratégie de son retrait progressif, avec deux priorités stratégiques : *la protection des civils et l'appui à la stabilisation, au renforcement des institutions de l'Etat et aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité*.¹⁸

Ces hypothèses seront confirmées ou infirmées à l'issue de ce travail qui, comprenant une introduction et une conclusion, va s'articuler autour de deux grands chapitres ; le premier portera sur les considérations générales et s'attellera à apporter des éclaircissements sur les concepts clés de ce travail à savoir la diplomatie, les opérations de maintien de la paix et introduira l'organisation de la diplomatie de la RDC. Le second chapitre portera sur l'analyse approfondie de l'influence de la diplomatie congolaise sur l'organisation des opérations de maintien de la paix des Nations Unies y déployée, notamment dans sa partie Est.

¹⁷ Karhakubwa N, B. (2021). *RDC, construction de la paix et rôle de la MONUSCO*. L'Harmattan. p. 30

¹⁸ Cf. <https://monusco.unmissions.org/mandat>

Ce travail est le fruit de beaucoup de sacrifices et d'efforts pour surmonter les difficultés rencontrées dont la plus importante est celle relative au manque d'une documentation suffisante traitant du rôle de la diplomatie congolaise en général. Cette difficulté nous a conduit à exploiter une considérable quantité de documentation électronique diffusée sur internet, les articles de presse et les discours en l'occurrence, mais également à opter pour des interviews avec des personnalités clés de la diplomatie congolaise dans la période sous étude. Cette dernière option n'a pas non plus été facile au regard de l'agenda chargé des personnalités ciblées.

Chapitre 1. CONSIDERATIONS GENERALES

Ce chapitre introductif est essentiellement théorique. Le lecteur aura une idée générale sur les concepts de diplomatie et des opérations de maintien de la paix. Outre la présentation générale de l'objet, le rôle ou encore de la fonction de la diplomatie dans la relation (de belligérance ou pacifique) entre les Etats ainsi que les généralités des opérations de maintien de la paix, une brève description de la diplomatie congolaise est faite. Dans un autre volet, nous aborderons les facteurs déterminants de la construction de la diplomatie congolaise, ses forces et ses faiblesses, ses principes directeurs et enfin, les acteurs clés de cette diplomatie.

Section 1 : Analyse conceptuelle

Toute étude scientifique procède véritablement par la clarification des concepts fondamentaux ou de base. Cette clarification permet aux lecteurs de s'imprégner et d'intérioriser le sens réel des termes employés. C'est l'essence de cette section.

1.1. Diplomatie, qu'est-ce que c'est ?

1.1.1. Origine et définitions

Nous avons choisi de mettre « définitions » au pluriel pour la simple raison que le mot « diplomatie » n'a pas une définition unique acceptée de tous. Les choix délibérés des définitions présentées dans les prochaines lignes sont ceux à même de concourir aux objectifs poursuivis dans le cadre de ce travail. Considérant l'étymologie de la diplomatie à la lumière des travaux de Balzacq, T., Charillon, F. et Ramel, F. repris dans le « *Manuel de diplomatie* » :

« Le terme « diplomatie » est d'origine grecque, et à double usage. D'une part, en tant que verbe – diploo –, il renvoyait à un double pliage, et d'autre part, en tant que nom – diploma –, il désignait, tout au long du Moyen Âge, des documents officiels pliés d'une manière singulière et qui conférait à leur porteur des droits et des privilèges. A la Renaissance, les « diplomas » sont associés à des actes du pape. En particulier, un « diploma » est une lettre de nomination papale. Ces lettres sont écrites par un clerc que l'on appelle un « diplomatarius ». L'ensemble des méthodes nécessaires à la vérification de l'authenticité de ces documents sera identifié, dès la fin du XVIIème siècle, sous le vocable « diplomatica ». C'est d'ailleurs dans ce sens que le mot fait irruption pour la première fois dans le Dictionnaire de l'Académie française de 1762. (...) L'adjectif dérivé de « diploma », diplomatique, sera associé aux activités des envoyés d'un souverain auprès d'une autre cour. D'où le lien entre

activité diplomatique, d'une part, paix, guerre et alliance, d'autre part. (...) Le terme « diplomatie » fait son entrée dans l'édition de 1798 du Dictionnaire de l'Académie française et signifie « Science des rapports, des intérêts de Puissance à Puissances ». »¹⁹

Dans l'*Encyclopédie Larousse*, la diplomatie désigne, premièrement, l'« *action et [la] manière de représenter son pays auprès d'une nation étrangère et dans les négociations internationales* » ; ensuite, elle renvoie à la « *politique extérieure d'un pays, d'un gouvernement* » ; enfin, la diplomatie est la « *branche de la science politique qui concerne les relations internationales* ». ²⁰ Elle réfère donc au moins à trois réalités distinctes ; elle est à la fois (1) une activité particulière, (2) un secteur d'intervention de l'Etat et (3) une sous-spécialisation de la science politique.

La diplomatie constitue donc un moyen par lequel les Etats entretiennent et harmonisent les rapports avec les autres acteurs internationaux. Selon le dictionnaire *Petit Robert*, ce mot peut tout simplement être considéré comme *une branche de la politique qui concerne les relations entre les Etats : représentation des intérêts d'un gouvernement à l'étranger, administration des affaires internationales*. Pour Philippe Cahier, la diplomatie est la *manière de conduire les affaires extérieures d'un sujet de droit international, à travers des moyens pacifiques et principalement par des négociations*²¹. Il ressort donc que la diplomatie a pour mission essentielle de gouverner les rapports entre Etats ; c'est la mise en application des options politiques d'un sujet de droit international par des moyens pacifiques, c'est l'art d'attirer des sympathies à son pays et de l'entourer d'amitiés qui protègent son indépendance, et de régler pacifiquement les conflits internationaux²².

De tous les facteurs constitutifs de force d'un Etat, souligne Hans Joachim Morgenthau, *le plus important quoi qu'instable est la qualité de la diplomatie (...), la qualité de la diplomatie est l'art de faire agir avec le maximum d'efficacité les différents éléments de la force nationale sur les points de la situation internationale où l'intérêt national est directement en cause*²³. Fondamentalement, le terme « *diplomatie* » sera employé pour désigner la technique qui préside au développement, sur le mode pacifique et à la conciliation des relations internationales et des velléités égoïstes des

¹⁹ Balzacq, T., Charillon, F. et Ramel, F. (2018). Histoire et théorie de la diplomatie. Dans Balzacq, T., Charillon, F. et Ramel, F. (dir.), *Manuel de diplomatie* (pp. 7-22). Presses de la Fondation nationale des sciences politiques. pp.17-18

²⁰ Balzacq, T., Charillon, F. et Ramel, F. (2018). *Op. cit.* p.7

²¹ Philippe CAHIER cité par Becker, W. (2017). *Diplomatie et sécurité en RDC : de 1960 à 1965*. L'Harmattan. p. 30

²² Kabamba, K. et Tshilumbayi, J-C. (2012). *Traité de droit diplomatique : avec esquisse de la pratique contemporaine*. Edition Madose. Kinshasa, 2014, p. 30

²³ MORGENTHAU cité par Mova Sakanyi, H. (2001). *Congo : Survie et grandeur. Pari d'une géopolitique nouvelle dans la mondialisation*. Editions Safari. p.187

Etats, en ce sens que la diplomatie est liée aux questions de guerre, de paix, d'alliances et de politique. Par ailleurs, Richelieu définit ce que l'on nomme maintenant diplomatie comme une négociation permanente alors que William Zartman considère que la négociation est au cœur de l'activité du diplomate²⁴.

1.1.2. Caractères généraux de l'action diplomatique²⁵

La diplomatie gouverne les rapports entre Etats ; c'est l'art d'attirer des sympathies à son pays et de l'entourer d'amitiés qui protègent son indépendance, et aussi de régler pacifiquement les conflits internationaux. Art et technique ont leurs conventions, les organisations internationales agissent, se démènent, voire entrechoquent leurs intérêts au cours des réunions internationales qui leur permettent de confronter sans passion leurs visions. Elles recherchent de concert des solutions harmonieuses faisant la juste part des intérêts et le cas échéant des amours propres en se conformant à certaines normes. En garantissant aux représentants des Etats les immunités, les privilèges et les préséances qui leur sont indispensables, le protocole permet le libre déroulement de leurs activités. Il a ainsi une incidence quotidienne sur leur vie et travail. Toute cette démarche conduit à certains caractères que la diplomatie doit revêtir aujourd'hui, entre autres : l'extranéité et la négociation.

La diplomatie est l'instrument principal de la politique étrangère. Cette dernière peut se faire dans l'absence des relations diplomatiques, mais rappelons qu'il n'y a pas de politique étrangère sans diplomatie. Qu'il s'agisse d'une politique belliciste et concurrentielle, la diplomatie sera présente ne fut-ce que pour négocier les armes. Les alliances sont indispensables à la victoire et surtout, pour planifier l'immédiat après-guerre parce que, toute guerre, quelle que soit sa durée, est appelée à s'arrêter un jour. Cela étant, aucun Etat ne pourra compter sur sa diplomatie si, au demeurant, il n'arrive pas à mettre en place une certaine cohérence dans la formulation de sa politique extérieure.

1.1.3. Objet, fonctions et moyens de la diplomatie

L'objet de la diplomatie est, par l'usage des méthodes pacifiques et la pratique de la conciliation, *de resserrer les liens d'un pays avec les gouvernements alliés, de développer les rapports amicaux avec les pays neutres, et aussi de tenir en respect les gouvernements hostiles*²⁶.

²⁴ Balzacq, T., Charillon, F. et Ramel, F. (2018). *Op. cit.* p.16

²⁵ Kabamba, K. et Tshilumbayi, J-C. (2012). *Op. cit.* p. 38

²⁶ Idem

En insistant sur la conception fonctionnaliste de la diplomatie, Martin Wight considère que la diplomatie est l'instrument nécessaire à la stabilisation des rapports entre Etats²⁷. Par stabilisation des rapports entre Etats, nous retrouvons les idées relatives à la favorisation, au maintien voire à la consolidation de la paix. Dans cette tâche immense qu'est la consolidation de la paix, l'action des diplomates peut se caractériser par quatre termes, à savoir : *représenter, protéger, informer et négocier*.

La Convention de Vienne (1961), dans son article 3, précise les **cinq fonctions**²⁸ normales que la diplomatie doit remplir :

- 1- la représentation de l'Etat accréditant auprès de l'Etat accréditaire ;
- 2- la protection dans l'Etat accréditaire des intérêts de l'Etat accréditant et de ses ressortissants, dans les limites admises par le droit international ;
- 3- la négociation avec (le gouvernement de) l'Etat accréditaire ;
- 4- l'information par tous les moyens licites des conditions et de l'évolution des événements dans l'Etat accréditaire et faire rapport (informer) à ce sujet au gouvernement de l'Etat accréditant ;
- 5- la promotion des relations amicales et le développement des relations économiques, culturelles et scientifiques entre l'Etat accréditant et l'Etat accréditaire.

Les moyens consacrés à l'action diplomatique de tout Etat répondent du volume de la charge qui lui incombe. Il va sans dire que la mission de la diplomatie est exaltante et exige des moyens conséquents et adéquats. Il est question pour chaque sujet de droit international de disposer des ressources humaines, financières, technologiques, culturelles, qui constituent les forces profondes sous forme des variables (forces, dissuasion et influence)²⁹.

Naturellement *la diplomatie s'appuie soit sur une administration, soit sur un réseau d'ambassades, soit sur la compétence diplomatique de ses agents, soit le cas échéant, sur les moyens de pression tels que les armées, les forces économiques et industrielles*.

²⁷ Martin Wight cité par Balzacq, T., Charillon, F. et Ramel, F. (2018). *Op. cit.* p.7

²⁸ Carcassonne, G., Dreyfus, F., Duhamel, O., Laroche, J., Mastor, W., Siméant, J., Surel, Y. et Nay, O. (dir.). (2017). *Op.cit.* p.173

²⁹ Becker, W. (2017). *Op.cit.* p.35

1.2. Opérations de maintien de la paix (OMP)

1.2.1. Définition

Hatto Ronald³⁰ situe la définition des OMP à deux niveaux, à savoir les niveaux stratégique et tactique. Au niveau *stratégique* le maintien de la paix est une institution secondaire qui vise avant tout à réguler et à stabiliser la société internationale en maintenant ou en rétablissant la souveraineté des Etats menacés par des agressions extérieures ou par une désintégration interne. Au niveau *tactique*, le maintien de la paix consiste en des opérations mises sur pied par l'ONU, par des Etats, des groupes d'Etats (*coalitions of the willing*) ou des organisations régionales ou sous-régionales (seules ou en coopération avec l'ONU) reposant sur le déploiement de personnel en uniforme (militaires et/ou policiers) et civil, avec le consentement des parties concernées, visant à s'interposer de façon impartiale entre ces dernières dans le but de prévenir, contenir, modérer ou mettre fin à un conflit et éventuellement de rétablir la paix entre les parties. En tout état de cause, les OMP seraient entendues et selon l'esprit du chapitre VII de la charte de l'ONU, comme des opérations prioritairement conservatoires, exceptionnellement coercitives et nécessairement menées sur base consensuelle³¹.

1.2.2. Les cadres normatifs des opérations de maintien de la paix³²

La charte des Nations Unies, signée à San Francisco le 26 juin 1945, est le document fondateur de tout le travail des Nations Unies. Créée afin de « *préserver les générations futures du fléau de la guerre* », l'ONU compte parmi ses buts principaux la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales. Bien qu'il ne soit pas mentionné de manière explicite dans la charte, le maintien de la paix est devenu l'un des outils majeurs employés par les Nations Unies pour parvenir à cette fin. La charte confère au conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et la sécurité internationales.

Le droit international dans le domaine des droits de l'homme constitue une composante essentielle du cadre normatif global des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La Déclaration universelle des droits de l'homme, texte fondateur, stipule que les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont universels et garantis pour tous. Les OMP des Nations Unies doivent évoluer

³⁰ Hatto Ronald cité par TSHIMPE K., L. (2021). *Op. cit.* p.29

³¹ Idem

³² « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies. *Principes et orientations* », 2008, peacekeeping.un.org, (consulté le 15/11/2021)

dans le respect total des droits de l'homme tout en essayant de faire avancer les droits de l'homme à travers la mise en œuvre de leur mandat (voir le Chapitre 2).

Connu également sous le nom de « droit de la guerre » ou « droit des conflits armés », *le droit international humanitaire* encadre les pratiques des parties à un conflit. Il est contenu dans les quatre conventions de Genève de 1949 et les Protocoles additionnels de 1977 ainsi que dans les règlements concernant les moyens et méthodes de combat. Le DIH comprend aussi les conventions et traités relatifs à la protection de la propriété culturelle et de l'environnement pendant les conflits armés ainsi que la protection des victimes d'un conflit. Le DIH est conçu pour protéger ceux qui ne participent pas ou ne participent plus aux hostilités et pour garantir les droits fondamentaux des civils, des victimes et des non-combattants dans un conflit armé.

1.2.3. Objectifs et fonctions essentielles des OMP

Il n'y a aucune mention des opérations de maintien de la paix dans la charte des Nations Unies. Ses origines remontent au premier déploiement d'observateurs militaires des NU au Moyen-Orient en 1948. Pendant la Guerre froide, les objectifs de maintien de la paix des NU se limitaient *a fortiori* au maintien des cessez-le-feu afin que des efforts politiques devant déboucher sur un règlement durable du conflit soient entrepris. Plusieurs OMP des Nations Unies déployées de longue date suivent ce modèle « traditionnel ».

Les OMP des NU traditionnelles sont déployées comme une mesure intérimaire visant à appuyer les efforts de gestion d'un conflit et à créer un environnement propice à la négociation d'un accord de paix durable. Les tâches que le Conseil de sécurité confie aux OMP traditionnelles sont essentiellement militaires et peuvent comprendre les activités suivantes³³ :

- Observer, surveiller et établir des rapports (à travers des positions stratégiques, des patrouilles, des survols ou d'autres moyens techniques avec l'accord des parties) ;
- Encadrer un cessez-le-feu ou apporter un soutien aux mécanismes de vérification ; et
- S'interposer dans une zone tampon, comme mesure de confiance pour les parties engagées au conflit.

³³ « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Principes et orientations », 2008, peacekeeping.un.org, (consulté le 15/11/2021)

1.2.4. Principes de base des opérations de maintien de la paix³⁴

Trois principes de base ont traditionnellement été utilisés et continuent à constituer la marque du maintien de la paix des Nations Unies comme outil spécifique du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il s'agit :

- du consentement des parties ;
- de l'impartialité, et
- du non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat.

1.2.5. Typologie des OMP³⁵

Il existe deux documents fondamentaux qui établissent les différents types d'opérations de maintien de la paix. Il y a l'Agenda pour la paix de Boutros Boutros Ghali de 1992 et le document doctrinal portant sur le maintien de la paix publié par les Nations Unies de 2008.

L'Agenda pour la paix propose trois types des OMP qui suivent :

- La diplomatie préventive ;
- Le rétablissement de la paix ; et
- Le maintien de la paix.

Le document doctrinal de 2008 prévoit cinq types des OMP qui sont :

- La prévention des conflits ;
- Le rétablissement de la paix ;
- Le maintien de la paix ;
- L'imposition de la paix ; et enfin
- La consolidation de la paix.

1.2.6. Evolution et crises des OMP

Comme nous l'avons évoqué précédemment, plusieurs opérations de maintien de la paix (OMP) conduites par les Nations Unies (NU) sont recensées depuis 1945 dans une période où le système international était caractérisé par la guerre froide. Il est également noté une toute particulière montée en flèche sur la période allant de 1990 à 2000. Ces opérations ont été mises sur pied pour

³⁴ Idem

³⁵ Lire Tshimpe K., L. (2021). *Op. cit.* pp.34-42

aider les pays en crise à créer les conditions du retour à la paix³⁶ tenant compte de la mission principale des NU, celle de maintenir la paix et la sécurité internationales dans tous les domaines.

Les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles d'aujourd'hui ne servent pas seulement à maintenir la paix et la sécurité liées à la guerre, telles que protéger les civils, aider au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des ex-soldats³⁷, mais elles poursuivent l'ambition de faciliter les processus politique et démocratique, comme c'est le cas de la MONUSCO (précédemment MONUC) dans le processus électoral de 2006 en RDC. Il est important de rappeler dans ce point historique des OMP que les NU ont déployé septante-et-une OMP depuis 1948, et treize sont en cours dont sept en Afrique (*cf. image 1 pour la présentation des conflits et crises en Afrique*) notamment la MINUSCA³⁸ en République centrafricaine, la MINUSMA au Mali, la MINUSS au Soudan du Sud, la MINUAD au Darfour (avec l'Union africaine), la FSNUA à Abiyé au Soudan, la MINURSO au Sahara occidental et la MONUSCO en République démocratique du Congo (RDC)³⁹.

Dans l'optique de repenser les OMP, le Secrétaire Général Boutros Boutros-Ghali via son document de 1992 « Agenda for Peace » appuyé par le document des NU de 2008, a proposé que les OMP tiennent compte de la prévention des conflits, de l'établissement de la paix, du maintien de la paix, de l'imposition de la paix et de la consolidation de la paix. Ainsi la seconde génération des OMP se caractérise par des changements au niveau de la taille des opérations, des tâches qui leur sont confiées et du contexte dans lequel elles se déroulent. Les OMP de seconde génération n'ont pas conduit à une remise en cause de la culture onusienne du maintien de la paix mais ont plutôt offert de nouvelles opportunités d'emploi aux OMP traditionnelles.

Ainsi, la crise soulevée par les OMP est de trois ordres, à savoir :

- 1- *Malentendu qui porte sur l'impact réel des opérations de l'ONU et l'excès de crédibilité* : en effet, on constate que le succès engrangé par les OMP au sortir de la Guerre Froide est expliqué par le soutien politique des superpuissances et la bonne volonté des parties quant à la mise en œuvre des accords. Les OMP n'ont pas ainsi une capacité propre à stopper les combats et à résoudre les conflits contrairement à la réputation bâtie et l'excès de crédibilité dont jouit l'ONU.
- 2- *Ambition démesurée* : les opérations menées ont une envergure grandissante avec des

³⁶ Cf. <https://peacekeeping.un.org/fr> (consulté le 09/12/2021)

³⁷ Cf. <https://www.un.org/fr/our-work/maintain-international-peace-and-security> (consulté le 09/12/2021)

³⁸ Cf. Liste des opérations de maintien de la paix sur <https://fr.m.wikipedia.org> (consulté le 07/01/2022)

³⁹ Cf. <https://www.un.org/fr/sections/issues-depth/africa/index.html> (consulté le 09/12/2021)

situations complexes telles que des guerres des clans, opposition à l'égard des troupes de l'ONU, etc.

- 3- *Manque de moyens* : les ambitions sont croissantes mais les moyens ne suivent pas toujours. Julian Fernandez⁴⁰ affirme ceci : « *mais le bilan général de l'ONU semble en pratique limité tant les moyens politiques, juridiques ou économiques de ses ambitions peuvent parfois lui manquer* »⁴¹. Jean-Marie Guéhenno renchérit en disant : « *En Afrique, l'ONU s'est longtemps retrouvée seule avec des ressources parfois dérisoires* »⁴². Les difficultés financières et quelques fois logistiques et opérationnelles sont un handicap pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Image 1. Les conflits et les crises en Afrique



Source : Boniface, P., Védrine, H. et Magnier, J-P. (2019). *Atlas des crises et des conflits*. Armand Colin. p.94

⁴⁰ Professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas et Directeur du Centre Thucydide (analyse et recherche en relations internationales)

⁴¹ Fernandez, J. (2019). Op. Cit. p.460

⁴² Guéhenno, J-M. (2003). Maintien de la paix : les nouveaux défis de l'ONU et le Conseil de sécurité. *Politique étrangère*. 68(3/4). p. 695. Institut français des relations internationales. URL : <https://www.jstor.org/stable/42676525> (consulté le 12/05/2021)

Section 2 : Bref aperçu de la diplomatie congolaise

La République démocratique du Congo, deuxième plus grand pays d'Afrique après la scission du Soudan, comptant neuf pays voisins, dans sa position au centre de l'Afrique et continuellement en proie à des conflits armés dans son histoire, a dû mettre en place une diplomatie adaptée à sa situation. Dans cette section, nous allons rapidement en présenter les principes directeurs, les facteurs déterminants, les organes mais également les forces et les faiblesses.

2.1. Principes directeurs de la diplomatie congolaise

A la base de la politique étrangère de la République Démocratique du Congo, il existe une philosophie spécifique (principes fondamentaux) qui oriente l'action extérieure et détermine la prise des décisions par les autorités congolaises. LABANA et LOFEMBE⁴³ classent les principes fondamentaux de la diplomatie congolaise de la manière suivante :

1. Sous la Première République : à la suite de son adhésion à l'ONU, le 20 septembre 1960, la RDC fit sienne les principes de coexistence pacifique édictés par cette organisation dont *l'égalité souveraine, le règlement pacifique des différends internationaux, le non-recours à la force, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des Etats*. Ces principes ont permis à la RDC de sauvegarder son unité nationale et d'établir des relations amicales avec les autres Etats.
2. Sous la deuxième République (1965 à 1990) :
 - L'ouverture au monde ;
 - La vocation africaine de la RDC (Zaïre à l'époque) ;
 - La politique de bon voisinage ;
 - La politique de recours à l'authenticité ;
 - Le neutralisme positif et non-alignement ;
3. Sous la période de transition (de 1990 à 1997) : durant cette période, les principes de la politique étrangère n'ont pas changé. C'est la continuité sur le plan de prise de décision et de l'action extérieure.
4. Sous la période de la Reconstruction nationale I (de 1997 à 2001) : les nouvelles autorités de Kinshasa, depuis la chute du gouvernement du Président MOBUTU, ont choisi le changement comme stratégie pour asseoir leur pouvoir. C'est dans ce cadre qu'en matière

⁴³ Labana, L. et Lofembe, B. (2014). *Op. cit.* p.36

de politique étrangère, cinq principes seront à la base de l'action extérieure de la RDC :

- le nationalisme ;
- la politique de bon voisinage ;
- la coopération mutuellement avantageuse ;
- l'ouverture au monde ; et
- le règlement pacifique des différends

5. Sous la période de reconstruction nationale II (2001 à 2003) : après l'accession du Général Major Joseph KABILA à la Magistrature suprême à 2001, les principes ci-après ont guidés l'action extérieure de la RDC⁴⁴, lesquels sont :

- le bon voisinage ;
- la vocation africaine ;
- l'ouverture au monde sans exclusivité ;
- la coopération internationale et régionale mutuellement avantageuse ;
- le règlement pacifique des différends ;
- le non-recours à la force ;
- le respect de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique des Etats et de la souveraineté nationale ; et
- le respect des frontières héritées de la colonisation.

Cependant, après trois cycles électoraux (2006, 2011 et 2018) jusqu'à ce jour, la RDC définit sa diplomatie suivant les principes fondamentaux issus de la charte des Nations Unies, les actes constitutifs des OIG dont elle est membre, et sur base de sa position géostratégique au cœur de l'Afrique, le nombre de ses voisins, la situation de sa politique interne. Elle tient surtout compte de la position environnementale qu'elle occupe dans le monde à travers sa faune et sa flore ainsi que ses ressources énergétiques, aquatiques, minières, agricoles et sa diversité culturelle ainsi que ses ressources humaines.

Après son installation comme président de la République Démocratique du Congo en janvier 2019, S.E.M. Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a orienté son action diplomatique en vertu des plusieurs défis hérités de ces prédécesseurs suivant certains principes tels que *la vocation africaine de la RDC, l'ouverture au monde, la coopération mutuellement avantageuse, le bon*

⁴⁴ Labana, L. et Lofembe, B. (2014). *Op. cit.* p.36

voisinage ainsi que les principes traditionnels édictés par les Nations Unies et les différentes conventions internationales dont la RDC fait partie.

Image 2. Rencontre avec le Président de la République démocratique du Congo à Bujumbura (République du Burundi)



Interview accordée par le Président de la République démocratique du Congo, M. Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO (à droite), le lundi 23 mai 2022 à Bujumbura (Burundi) lors de la visite officielle effectuée dans ce pays du 21 au 23 mai 2022

2.2. Facteurs déterminants

Dans l'analyse de la diplomatie congolaise, il faut prendre en considération deux grandes catégories de déterminants. Il s'agit des déterminants internes et externes :

1. Les **déterminants internes** : la puissance d'un Etat dépend notamment (et pas que) des facteurs géographiques, démographiques et économiques.

- Le *facteur géographique* : la géographie, au sens large, fait intervenir l'ensemble des facteurs naturels dont le rôle du climat, nature du sol, importance des ressources minérales et énergétiques. Ces facteurs naturels exercent une influence sur le comportement humain, voire de la définition de la politique étrangère, y compris la position que le pays occupe sur l'échiquier mondial. Comme la RDC, cette position au centre de l'Afrique et le nombre de ses frontières et l'ouverture à la mer constituent un facteur important de sa diplomatie. C'est à ce titre que Napoléon soutenait que la géographie d'un pays déterminait sa politique étrangère.
 - Le *facteur démographique* : le capital humain joue un rôle capital dans les politiques nationales, dans la politique mondiale, militairement et économiquement.⁴⁵
 - Le *facteur économique* : personne ne conteste l'idée selon laquelle l'économie, au sens large du terme, joue un rôle très important dans la vie internationale. L'histoire nous fournit de nombreux exemples des conflits motivés par les rivalités économiques : lutte pour le contrôle des matières premières, lutte pour le contrôle des débouchés commerciaux, lutte pour la domination des marchés.
2. Les **déterminants externes** : ils sont constitués par les facteurs propres à l'environnement de l'Etat, c'est-à-dire, le système international et l'action d'autres Etats.

2.3. Organes

La diplomatie congolaise s'exécute à travers les organes de l'administration de l'Etat chargés de prise des décisions tels que le Président de la République, le Gouvernement (ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale), le parlement (les organes de l'administration centrale) ; et les missions diplomatiques, les représentations permanentes et les postes consulaires (les organes extérieurs).

2.4. Forces et faiblesses

Comme toute organisation, la diplomatie déployée par la RDC présente des points forts mais également des points faibles, respectivement à la base des succès et des échecs connus par cette dernière.

⁴⁵ Labana, L. et Lofembe, B. (2014). *Op. cit.* p.36

2.1.1. Les forces de la diplomatie congolaise ^{46 47 48}

Selon Labana, L. et Lofembe, B. (2014), la qualité des diplomates congolais semble aujourd'hui surmonter le militantisme politique. Cette affirmation est également soutenue par l'Ambassadeur ILEKA qui rajoute que l'expérience et l'expertise (qualité) des diplomates constituent une force indéniable de notre diplomatie, même si cette qualité commence à s'effriter du fait du vieillissement du personnel.

La configuration géographique de la République Démocratique du Congo en Afrique, c'est-à-dire sa position géostratégique au centre du continent constitue aussi l'une des forces de sa diplomatie. Ses potentialités minières, aquatiques, énergétiques, forestières, agricoles et humaines lui offrent également une place de choix sur la scène internationale.

Sur le plan environnemental, la RDC joue un rôle très important du fait de l'immensité de ses forêts et ses cours d'eau qui la place, mieux dire l'impose comme pays-solution des problèmes liés au réchauffement climatique dans le monde. Cet écosystème considéré comme le deuxième poumon du monde est de ce fait l'une des forces incontestables de la diplomatie congolaise. En fait, les différents gouvernements de la RDC n'ont jamais cessé d'évoquer le rôle environnemental du pays dans le monde et de révéler la volonté de cette dernière à participer activement pour lutter contre ce fléau de réchauffement climatique. Ce sujet est corroboré par plusieurs discours des officiels du pays, comme celui de Raymond TSHIBANDA qui l'évoquait à la tribune des Nations Unies : « *tenant compte des leçons apprises des efforts déployés pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, la RDC a pris l'option d'intégrer les objectifs de développement durable dans son plan stratégique de développement national, vision à long terme et cadre stratégique de mise en cohérence des politiques et actions qui prennent en compte les questions de changement climatique...* »⁴⁹

⁴⁶ Lire minutieusement Labana, L. et Lofembe, B. (2014). *La politique étrangère de la République Démocratique du Congo. Structures, fonctionnement et manifestations*. Edition Sirius, p. 15

⁴⁷ Ambassadeur Christian ATOKI ILEKA (représentant à NY de mai 2011 à déc. 2011, ambassadeur de la RDC en France de déc. 2011 à sep. 2018 et Directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères actuel). Entretien du 25 avril 2022 à 11h00.

⁴⁸ Son Excellence Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Actuel Président de la République démocratique du Congo depuis janvier 2019. Entretien du 23 mai 2022 à 10h50.

⁴⁹ Discours de son excellence monsieur le ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale a la 71ème session de l'assemblée générale des nations en septembre 2016. <https://www.sangoyacongo.com/2016/09/a-lonu-raymond-tshibanda-les-elections.html> Consulté le 06/01/2022

Lors de l'entretien nous accordé, le Président TSHISEKEDI⁵⁰ évoque également comme force de la diplomatie congolaise, la volonté affichée de son Gouvernement pour l'amélioration du climat des affaires, la lutte contre la corruption et l'instauration d'un état de droit (la justice) comme des éléments de poids de notre diplomatie. Dans une autre mesure, le réchauffement des relations avec les pays membres permanents du Conseil de sécurité des NU dont les Etats-Unis et la France, constitue également une force. Même si ces deux pays sont pluriels du fait qu'il y existe plusieurs niveaux d'influence, on peut du moins affirmer que les relations entre les Chefs d'Etat sont bonnes, ce qui renforce la diplomatie déployée par la RDC au niveau des instances des Nations Unies.

2.1.2. Les faiblesses de la diplomatie congolaise⁵¹

Le Président TSHISEKEDI situe les faiblesses de la diplomatie de la RDC à un niveau organisationnel et structurel⁵². Pour ce faire, Labana, L. et Lofembe, B. (2014) renchérissent en situant les faiblesses de la diplomatie congolaise de la manière suivante :

- Au niveau des effectifs et des relations humaines dans ses ambassades et postes consulaires,
- l'insuffisance des moyens financiers,
- du nombre élevé des ambassades et postes consulaires,
- de la participation à l'administration publique internationale où il n'y avait pas une politique extérieure bien définie et cette situation se traduit par le retard dans le paiement des contributions annuelles et par la perte du quota dans l'administration de ses organisations internationales, y compris l'absence de la RDC dans certaines rencontres importantes les années antérieures.

En complément à cette liste, l'Ambassadeur ILEKA⁵³ évoque le fait qu'avant 2000, toutes les positions prises par les représentations diplomatiques de la RDC venaient de la Centrale (Kinshasa), mais ce n'est plus le cas, preuve d'un affaiblissement de la diplomatie congolaise. Il situe ainsi les faiblesses de la diplomatie congolaise de la manière suivante :

⁵⁰ Son Excellence Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Actuel Président de la République démocratique du Congo depuis janvier 2019. Entretien du 23 mai 2022 à 10h50.

⁵¹ Lire minutieusement Labana, L. et Lofembe, B. (2014). *La politique étrangère de la République Démocratique du Congo. Structures, fonctionnement et manifestations*. Edition Sirius, p. 15

⁵² Son Excellence Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Actuel Président de la République démocratique du Congo depuis janvier 2019. Entretien du 23 mai 2022 à 10h50.

⁵³ Ambassadeur Christian ATOKI ILEKA (représentant à NY de mai 2011 à déc. 2011, ambassadeur de la RDC en France de déc. 2011 à sep. 2018 et Directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères actuel). Entretien du 25 avril 2022 à 11h00.

1. La lourdeur administrative au sein des instances du Gouvernement influe sur la diplomatie (les diplomates) qui s'est très peu mise au diapason des exigences modernes ;
2. La faiblesse de la politique publique internationale de la RDC conduisant à une faible représentativité dans les organisations internationales ;
3. La fragilité de l'état du pays (économiquement, militairement, politiquement, etc.) impacte négativement la qualité de la diplomatie (le ministère des Affaires étrangères n'étant que le reflet de la puissance d'un pays à l'extérieur et tant que la RDC ne sera pas forte, sa diplomatie ne pourra pas l'être non plus).

Chapitre 2. DIPLOMATIE CONGOLAISE ET OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX À L'EST DE LA RDC

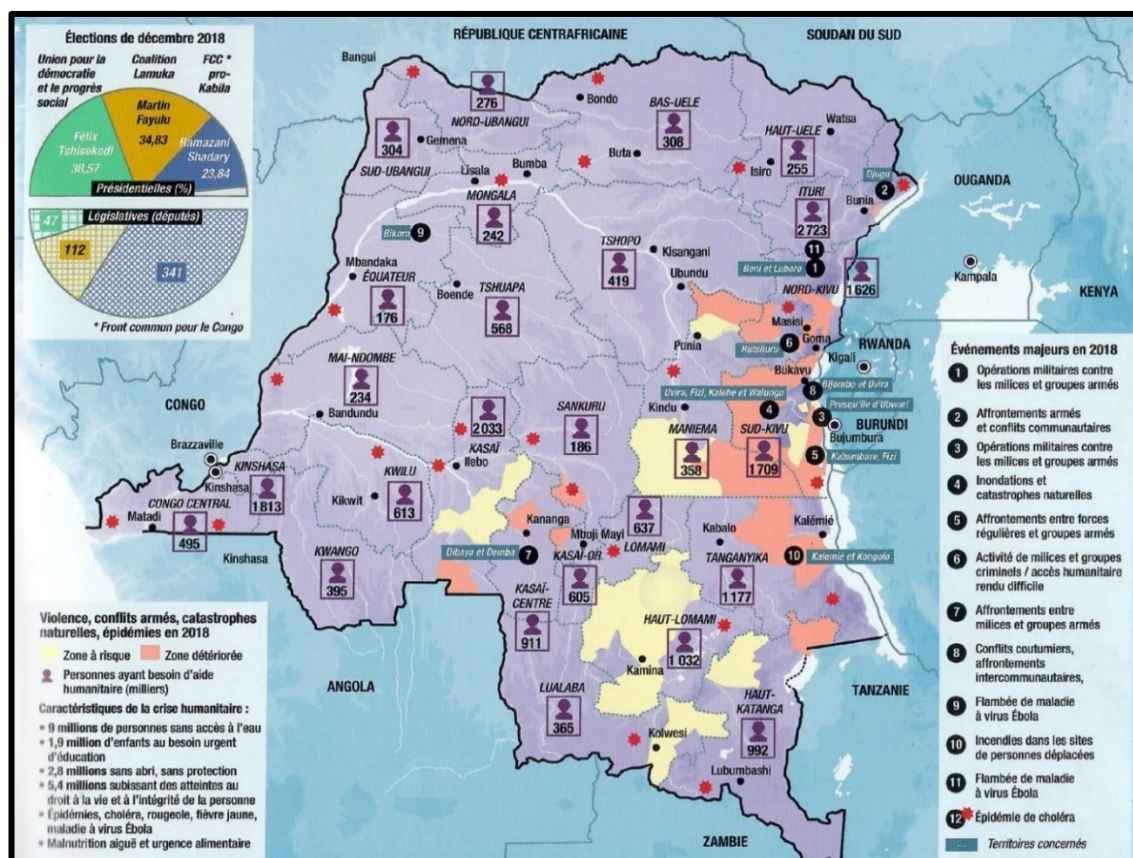
Ce chapitre analyse le rôle particulier que joue la diplomatie congolaise dans les opérations de maintien de la paix en République démocratique du Congo. Nous évoquerons les différentes OMP en RDC et analyserons leur évolution sur la période allant de 2013 à 2020. Nous passerons en revue les acteurs impliqués dans les OMP en RDC et la relation que la RDC entretient avec chacun d'eux : il s'agira ainsi de décrypter les efforts déployés par la RDC au travers de sa diplomatie en lien avec les principes et les facteurs déterminants évoqués dans le précédent chapitre. En dernier lieu dans ce chapitre, nous parlerons des perspectives de la diplomatie congolaise.

Toutefois, la RDC, depuis son accession à la souveraineté nationale et internationale en juin 1960 se présente comme un épice de l'instabilité en Afrique centrale. En effet, sa partie Est se présente comme le sanctuaire des réseaux perturbateurs qui menacent, directement et depuis des décennies, la paix et la sécurité internationales : on compte dans cette partie du pays environ 70 groupes armés (congolais et étrangers) qui continuent à s'affronter⁵⁴ avec un objectif d'exploitation illégale des ressources minières. Ces affrontements ont entraîné un nombre effarant de morts parmi la population civile, soit près de 4 millions⁵⁵, depuis les guerres de 1998 à ce jour, au cours desquelles plusieurs pays africains dont le Rwanda et l'Ouganda ont pris part, sans compter des mouvements rebelles tels que le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) de Laurent Nkunda ou le Mouvement du 23 mars (M23).

⁵⁴ Boniface, P., Védrine, H. et Magnier, J-P. (2019). *Atlas des crises et des conflits*. Armand Colin. p.102

⁵⁵ Idem

Image 3. Les conflits/crises en République démocratique du Congo



Source : Boniface, P., Védrine, H. et Magnier, J-P. (2019). *Op. cit.* p.103

C'est à la suite de cette réalité atroce que les Nations Unies ont déployé des dispositifs sécuritaires pour essayer de rétablir la paix, la sécurité et la stabilité en vue de permettre à la RDC, un Etat politiquement, socialement et économiquement fragile en dépit de ses ressources naturelles, de bien fonctionner. Le constant malheureux est que malgré la présence de l'ONU dans ce pays, il y a persistance de l'insécurité et la flambée des nouvelles violences qui soulèvent des questionnements légitimes sur l'efficacité et l'utilité des OMP des NU, entraînant le désespoir du peuple congolais et l'irritation de celui-ci contre les missions onusiennes en RDC. Il nous est très nécessaire d'analyser les OMP des Nations Unies en République Démocratique du Congo, leurs réalisations et leurs limites.

Section 1 : Les opérations de maintien de la paix en RDC

De l'ONUC à la MONUSCO, en passant par la MONUC, la RDC a vu se déployer sur son territoire plusieurs OMP à cause des conflits armés qui ont émaillé son histoire depuis la proclamation de son indépendance. Dans cette section, le lecteur aura l'occasion de prendre connaissance de

l'organisation des différentes missions des Nations Unies en RDC et du cas particulier de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba qui vient en soutien à l'OMP en cours en RDC.

1.1. Survol des différentes missions de l'ONU en RDC (ONUC-MONUC-MONUSCO)

L'opération des Nations Unies au Congo-Léopoldville, l'*ONUC* en sigle fût la première mission de l'ONU en RDC, créée par la résolution 143 du 14 septembre 1960 en réponse à la demande du gouvernement congolais qui avait sollicité l'intervention des Nations Unies en réponse à celle des troupes belges sur le territoire congolais dix jours seulement après l'indépendance. En effet, Moïse Tshombe, élu de la province du Katanga, fit la sécession avec le soutien du gouvernement belge et de la Société générale de Belgique et proclama l'indépendance du Katanga le 11 juillet 1960. Le 17 juillet 1960, Kasavubu et Lumumba lancent un ultimatum au Secrétaire général de l'ONU, l'avertissant que si les troupes belges ne sont pas entièrement retirées dans les 48 heures, ils demanderont des troupes de l'URSS. A partir de ce moment, la guerre froide se fait sentir au Congo.⁵⁶ Les Nations Unies réagirent en dépêchant au Congo (RDC) 19.828 casques bleus et mirent fin à la sécession Katangaise. L'intégrité territoriale du jeune Etat congolais était ainsi préservée. L'*ONUC* est la seule mission de maintien de la paix des Nations Unies du temps de la Guerre Froide expressément autorisée à utiliser la force armée.⁵⁷

Après la signature de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka entre la République Démocratique du Congo et cinq Etats de la région (à savoir, Angola, Namibie, Ouganda, Rwanda et Zimbabwe), le Conseil de sécurité créa la Mission de l'organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUC) à travers la résolution 1279 du 30 novembre 1999. La mission devait à l'origine élaborer des plans en vue de l'observation du cessez-le-feu et du désengagement des forces et maintenir la liaison avec toutes les parties à l'accord de cessez-le-feu. Par une série des résolutions ultérieures, le conseil de sécurité a étendu le mandat de la *MONUC* au contrôle de l'application de l'Accord et lui a attribué plusieurs tâches connexes.

Le mandat de la force de la MONUC était applicable à toutes les parties en conflit, en ce qui concerne la protection des civils et les violences qui pourraient être faites. En fait, l'amélioration de la sécurité en RDC durant la décennie 2000 est, d'abord, le fruit des Nations Unies. Depuis le déploiement de la MONUC, des efforts importants ont été réalisés. Sans la moindre prétention d'en dresser un tableau exhaustif, nous dégageons les aspects les plus importants, à savoir *l'appui à la*

⁵⁶ Tshibola L., A-M. (2021). *Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en RDC : mythe ou réalité ?*. Editions Notre Savoir. p.24

⁵⁷ Karhakubwa N, B. (2021). *RDC, construction de la paix et rôle de la MONUSCO*. L'Harmattan. p.77

*mise en place d'institutions légitimes, l'intégration d'une armée nationale, la neutralisation des groupes armés et la protection des civils, et le désarmement.*⁵⁸

Quelques années après la réunification du pays, la déclaration de bon voisinage et la première conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement tenue en novembre 2004 en Tanzanie entre la RDC, Rwanda, Ouganda et Burundi, et les élections de 2006, le conseil de sécurité, en accord avec le gouvernement de la RDC, changea en 2010 le mandat ou mieux la dénomination de la Mission qui devient Mission de l'organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo, *MONUSCO* en sigle.

Cependant, l'histoire retiendra quelques faits importants survenus dans le pays au moment où les forces des Nations Unies étaient présentes et opérationnelles : le Secrétaire Général de l'ONU, le Suédois Dag Hammarskjöld est mort dans un accident d'avion alors qu'il tentait de trouver une solution politique au conflit congolais. Ce conflit l'emporta donc. Patrice Emery Lumumba, le premier ministre congolais, également perdit sa vie pendant que l'ONUC est au pays. Le Président Laurent-Désiré Kabila, lui également, va être assassiné dans des circonstances non encore élucidées pendant que la MONUC aujourd'hui MONUSCO était déjà en République Démocratique du Congo.⁵⁹

Afférent à la quintessence de ce modeste travail et sa période d'étude, il sera cependant important de parler brièvement de la MONUSCO, qui, depuis plusieurs années continue d'œuvrer en tant qu'opération de maintien de la paix de l'ONU en République Démocratique du Congo.

1.2. Focus sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO)

Le 1^{er} juillet 2010, par la Résolution 1925, le Conseil de sécurité de l'ONU rebaptisa la MONUC, Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo, MONUSCO en sigle, pour tenir compte de l'entrée du pays dans une nouvelle phase, celle de la reconstruction post-conflit, note-t-il. La Mission onusienne autrement dénommée fut autorisée à utiliser tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de son mandat, notamment garantir la protection des civils, du personnel humanitaire et des défenseurs des droits de l'homme exposés à une menace imminente de violences physiques et aider le gouvernement de la RDC à se stabiliser et à consolider la paix.⁶⁰ Le Conseil de sécurité a décidé que la MONUSCO comprendra,

⁵⁸ Agenonga C., A. (2017). *La Géopolitique d'une Afrique en ébullition : la région du Centre, nouveau laboratoire des opérations de maintien de la paix ? Regard sur la RCA, la RDC et le Soudan du Sud*. Edilivre, p.151

⁵⁹ Karhakubwa N, B. (2021). *Op.cit.* p. 77

⁶⁰ Karhakubwa N, B. (2021). *Op.cit.* p. 80

outre les composantes civile, judiciaire et pénitentiaire pertinentes, un ensemble maximal de 19 815 soldats, 760 observateurs militaires, 391 policiers et 1050 unités de police constituées.⁶¹

Il faut dire tout de même que la MONUSCO est la mission de maintien de la paix la plus importante de l'histoire des Nations Unies. Elle coûte en moyenne 1,4 milliard de dollars⁶² américains par an, dans une République Démocratique du Congo où non seulement la grande majorité de la population est accablée par une extrême pauvreté, sans infrastructure routière moderne, mais aussi où l'insécurité sous toutes ses formes continue de persister avec des milices loin d'être éradiquées⁶³.

Il sied cependant de noter que, depuis plus de 15 ans, le mandat de la MONUSCO est renouvelé tous les ans. Alors qu'il devait prendre fin le 30 décembre 2021, il est très probable qu'il soit de nouveau renouvelé pour les années qui suivent car depuis sa prise de fonction en janvier 2019, le président Félix-Antoine Tshisekedi n'est pas favorable, contrairement à son prédécesseur, à un retrait total et immédiat de la MONUSCO⁶⁴.

1.2.1. Mandat

Le mandat de chaque mission de maintien de la paix est déterminé en fonction des besoins et de la situation du pays concerné. Pour qu'une mission de maintien de la paix des Nations Unies soit crédible, son mandat doit être clair, réalisable, et elle doit disposer des ressources et des capacités nécessaires pour la remplir. La mission doit se doter d'un plan solide, partagé à tous les niveaux et exécuté de manière impartiale et efficace.

La MONUSCO dans son premier mandat, sous la dénomination MONUC, devait accompagner la transition de la RDC vers la consolidation de la paix. La nouvelle orientation du mandat de la mission des Nations Unies dans le pays consistait à accorder une importance plus accrue à la consolidation de la paix, pour raffermir et faire avancer la stabilisation du pays. Ainsi, la MONUSCO évolue avec deux priorités majeures : la protection des civils et la stabilisation avec la consolidation de la paix⁶⁵.

⁶¹ Tshibola L., A-M. (2021). *Op. cit.* p.73

⁶² Le budget de la MONUSCO approuvé du 1er juillet 2014 au 30 juillet 2015 était de 1.398.475.300 \$ (évoqué par TSHIBOLA L.s, A-M. (2021). *Op. cit.* p.73)

⁶³ Idem

⁶⁴ Il s'agit d'une position que l'actuel Chef de l'Etat Congolais a clairement soutenu dans son interview accordée à la chaîne France 24 en novembre 2019 ; position selon laquelle la RDC a encore besoin de la mission onusienne en dépit des toutes les critiques portées sur la conduite et les actions de cette dernière.

⁶⁵ Karhakubwa N, B. (2021). *Op.cit.* p. 81

La première résolution 1925 est adoptée par le conseil de Sécurité le 28 mai 2010 : stabilisation et consolidation de la paix étaient les mots-clés du mandat. La protection des populations civiles, comme nous pouvons le constater, sera placée au cœur de tous les mandats qui suivent. La Résolution 2078 du 28 novembre 2012 s'est focalisée sur les priorités majeures suivantes : la protection des civils, la fin de l'impunité, l'arrêt du recrutement des enfants soldats et de toute forme de violations des droits de l'homme. Le 28 mars 2013, en appui de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la région des grands lacs, et en réponse à l'appel des gouvernements de la région, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 2098 (2013), renouvelant le mandat de la Mission de l'organisation des Nations Unies pour la stabilisation de la République Démocratique du Congo jusqu'au 31 mars 2014 ; et la mise en place d'une « brigade d'intervention » composée de Casques bleus tanzaniens, sud-africains et malawites pour renforcer les opérations de maintien de la paix⁶⁶.

Il sied de noter que la résolution 2098 du Conseil de Sécurité de l'ONU dotant la MONUSCO d'un mandat robuste et offensif était pour une certaine opinion, une décision louable et efficace des Nations Unies pour la RDC, en dépit du fait qu'au fil des années, les exactions des groupes armés aient continué. En 2015, précisément le 26 mars, le Conseil de Sécurité dans sa résolution 2211 donne mandat à la MONUSCO de traquer les FDLR avec ou sans les FARDC. Mais seulement, en l'absence d'un travail satisfaisant et de résultats probants de la part de la MONUSCO, la population congolaise et particulièrement celle de l'Ituri et du Nord Kivu a perdu toute confiance en la mission onusienne au point de ne plus en vouloir.

1.2.2. La brigade d'intervention

Le 28 mars 2013, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 2098, par laquelle il proroge jusqu'au 31 mars 2014 le mandat de la MONUSCO et crée une « Brigade d'intervention » pour renforcer les opérations de maintien de la paix. Le Conseil de sécurité souligne que cette brigade comprendra trois bataillons d'infanterie, une compagnie d'artillerie, une force spéciale et une compagnie de reconnaissance. Cette brigade avait son quartier général à Goma et sous le commandement direct du commandant de la force de la MONUSCO. Elle avait pour mission de traquer les groupes armés, de les neutraliser et de les éradiquer seule ou avec les FARDC.⁶⁷

A la fin du mois d'octobre, les actions de la MONUSCO ont été déterminantes face à la rébellion du M23. Le soutien de la brigade d'intervention de la MONUSCO aux FARDC a précipité la débâcle

⁶⁶ Idem

⁶⁷ Karhakubwa N, B. (2021). *Op.cit.* p.83

du M23 dont les combattants ont pris la poudre d'escampette vers le Rwanda et l'Ouganda. Sur le fond, les actions de cette Brigade se sont traduites par l'usage **d'avions de combat sud-africains ainsi que le concours des troupes tanzaniennes faisant partie de cette brigade**⁶⁸.

1.2.3. Ecueils des actions onusiennes en RDC

La MONUC était souvent critiquée pour son incapacité à remplir ses missions, pour sa bureaucratisation et ses problèmes internes. Bien qu'aujourd'hui le budget annuel de la MONUSCO avoisine 1,5 milliards de dollars par an, le montant de l'aide extérieure directement liée à la gestion et à la réforme du secteur de la sécurité de 2006 à 2010 n'a pas dépassé 85 millions de dollars. Rien ne change dans la région Est de la République Démocratique du Congo. Les rebelles et les groupes armés existent toujours, ils changent de noms, et parfois d'alliances⁶⁹.

Les populations civiles continuent de se déplacer en masse. Le pays compte plus de 2 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, principalement au Kivu. Les causes de l'insécurité sont nombreuses : la faiblesse de la démocratie congolaise, l'échec de la réforme du secteur de la sécurité, l'exploitation illégale des ressources minérales, ainsi que les conflits locaux et, en particulier, les conflits fonciers, trop importants et souvent ignorés.

Nonobstant les efforts déployés par les Nations Unies, il apparaît tout de même que les résultats attendus ne sont pas probants. Avec un budget annuel de 1,5 milliards de dollars américains environ (près de 40% de la prévision budgétaire nationale de la RDC en 2016) et plus de 20 000 hommes, soit la plus grosse mission onusienne dans le monde, la sécurité reste très précaire.

a. Inefficacité des sanctions internationales

Depuis que l'ONU a imposé l'embargo sur les armes à destination de la RDC, il apparaît que son application fait défaut. Au contraire, les ALPC ne cessent d'affluer à telle enseigne qu'en 2009, le Nord-Kivu en comptait plus de 40 000. Par ailleurs, ces sanctions ont montré leurs limites dans la mesure où elles n'ont pas été accompagnées d'actions judiciaires et ont épargné de nombreux criminels. La lecture du rapport du comité ad hoc institué à ce sujet par le Conseil de sécurité de l'ONU dresse un tableau complet du rôle subversif que les pays étrangers, singulièrement l'Ouganda et le Rwanda jouent en RDC. Leur participation au recrutement des combattants membres des groupes armés, notamment le CNDP et le M23, l'octroi d'armes, de munitions, de renseignement et de conseil politique prouvent de manière convaincante le fait que ces sanctions

⁶⁸ Agenonga C., A. (2017). *Op. cit.* p.166

⁶⁹ Idem

restent entachées des lacunes. A cet égard, la France fit la proposition d'étendre l'embargo à l'Ouganda et au Rwanda dans l'objectif d'améliorer substantiellement la sécurité en réduisant le transfert des armes de ces Etats vers les groupes armés opérant en RDC. C'est à la suite d'un veto américain que ce projet de résolution émanant de l'Hexagone a échoué.⁷⁰

b. Suspicion d'affairisme

Au sein de la MONUSCO, **certaines personnes ont été interceptées avec des pierres précieuses voulant traverser la frontière**. Pourtant la MONUSCO est censée appuyer l'Etat congolais dans la lutte contre des trafics illicites. Le 21 août 2011, un véhicule de la MONUSCO a été intercepté à destination du Rwanda avec 1200 kilos de cassitérite noire. Cette quantité de minerais était emballée dans 24 colis de 50 kilos chacun. Ce trafic illicite et criminel ne bénéficie-t-il pas du concours d'autres membres de la MONUSCO ? Rien n'exclut que cette contrebande se passe en réseau. Si ce scandale qui a éclaboussé la MONUSCO a impliqué un personnel civil, il n'en reste pas moins vrai que le personnel en uniforme en serait également responsable⁷¹.

c. Clivage au sein de la Mission

Le principe d'unité de commandement ne semble pas être rigoureusement respecté au sein de la MONUSCO. Certains casques bleus n'obéissent qu'au commandement donné par les officiers issus de leur pays d'origine. Cette attitude serait due au cloisonnement des contingents dans leurs camps, mais la conséquence des rapports conflictuels qu'entretiennent leurs pays d'origine entre eux, se répercutent sur leur cohabitation au sein de la MONUSCO. Ce genre de comportement a déjà été observé dans d'autres missions onusiennes, notamment au Soudan du sud.

Malgré le fait qu'elle a été créée pour une mission de maintien de la paix en RDC, la MONUSCO dans son fonctionnement connaît beaucoup des revers parmi lesquels le phénomène « Enfants de la MONUSCO », l'implantation idéologique de l'islam dans la région de Kivu, l'implication dans le trafic de minerais, l'entretien des groupes armés et le traitement disproportionné des agents congolais travaillant avec les casques bleus de la MONUSCO, tels que décrit par Karhakubwa Bienvu⁷². Ces facteurs se présentent comme le verso ou l'autre face de la MONUSCO en RDC. Ce genre de pratiques évoquées violent les principes de l'ONU, ternissent l'image de sa mission, sapent sa crédibilité, limitent son efficacité et menacent la paix en RDC.

⁷⁰ Agenonga C., A. (2017). *Op. cit.* p.169

⁷¹ Idem

⁷² Karhakubwa N, B. (2021). *Op.cit.* p.107

Il y a également le problème du bicéphalisme dans la chaîne de commandement des troupes onusiennes tel qu'évoqué par M. Léonard SHE-OKITUNDU, ancien ministre des Affaires étrangères de la RDC, lors notre entretien⁷³ ; les troupes reçoivent des ordres de leur pays d'origine leur interdisant de combattre car ces pays refusent de voir leurs citoyens mourir en RDC.

d. Problème de perception : entre action et non-action

Il existe également un problème autour de la **perception du rôle de la MONUSCO par la majeure partie de la population** face à la crise de l'Est de la RDC.

Avant d'avancer dans cette analyse, il sied de rappeler les propositions de l'ONU sur le maintien de la paix ; l'ONU propose son aide (1) pour le maintien de la paix (*peacekeeping*) mais aussi (2) pour le rétablissement de la paix (*peacemaking*), (3) la consolidation de la paix (*peacebuilding*) ou (4) l'imposition de la paix (*peace enforcement*)⁷⁴. Les OMP répondent aujourd'hui à un concept éclaté, perçu différemment selon les pays, les organisations internationales et les théâtres d'intervention⁷⁵. Partant de cela, il faudrait être capable de circonscrire le rôle de la MONUSCO dans la résolution de la crise de l'Est.

Pour plusieurs congolais, la MONUSCO oscille entre action et non-action dans la protection des civils rendant ainsi, selon l'entendement populaire, inefficace et inutile son intervention dans une zone en proie à des violences inouïes depuis plus de 20 ans.

L'exposé fait par Innocent Bora Uzima lors de la conférence organisée à Beni par l'Université du CEPROMAD sur le processus de paix à l'est de la RDC résume assez bien ce problème de perception :

« La population ignorante et sous informée, malheureusement, considère les faits tels qu'ils lui ont été présentés et procède à des conclusions qui deviennent par la suite des thèses irréfutables sur le rôle de la MONUSCO dans la crise qui secoue l'est de la RD Congo (...) Il est surtout fréquent d'entendre les uns et les autres traiter la MONUSCO de partiale, de complice, de n'avoir pas défendu la population (pour ne pas dire le territoire nationale), de n'avoir pas empêché la rébellion, les agresseurs ou les milices (Mai – Mai, Raia Mutomboki et FDLR - Interahamwe) de prendre le dessus sur l'armée régulière. C'est comme si la MONUSCO était venu pratiquement

⁷³ She Okitundu, L., ministre des Affaires étrangères de la RDC de 2016 à 2019. Entretien effectué par téléphone le 8 mars 2022

⁷⁴ Fernandez, J. (2019). *Op. Cit.* p.460

⁷⁵ Tardy, T. (2000). Le bilan de dix années d'opérations de maintien de la paix. *Politique étrangère*. 65(2). Institut Français des Relations Internationales. pp. 397

remplacer les institutions locales, l'armée nationale et la police, les services de sécurité intérieur et extérieur, etc. En bref, pour bon nombre de citoyens, elle serait venue assurer l'intangibilité des frontières et l'intégrité territoriale voire s'occuper de tout ce qui touche la souveraineté de la RDC.⁷⁶ »

e. Polémique sur la protection des civils

Un autre sujet est dans **le calibrage et le cadrage même de la mission en termes de protection des civils**. Pour Albert Legault, l'ONU étant devenue « la bonne à tout faire » en exerçant des tâches multiples (développement économique, démocratisation des sociétés, surveillance d'élections, rapatriement de réfugiés, établissement de couloirs de sécurité, de zones de sécurité, d'interdiction de survol, et aide humanitaire), est en même temps, critiquée de toutes parts parce que, souvent, mal adaptée aux missions qu'on lui confie⁷⁷. La MONUSCO ne déroge pas à ces critiques. Si l'on peut lui reconnaître plusieurs prouesses, cette mission a toutefois failli sur les quelques cas⁷⁸ ci-dessous listés, s'attirant les foudres d'une population meurtrie (liste non exhaustive) :

- En 2002, des massacres ont été perpétrés à Kisangani, alors que la MONUC n'était qu'à quelques kilomètres des lieux ;
- En 2003, la population de Bunia fut décimée par des miliciens, alors que les Casques bleus se trouvaient à environ 20 kilomètres ;
- En juin 2004, 4 jours de pillages, viols et massacres ont eu lieu à Bukavu, sous les ordres du général Laurent Kunda, sans aucune intervention de la MONUC ;
- Située à quelques kilomètres d'une base militaire de la MONUC, la population de Kiwanja a perdu 150 des leurs, toujours sous le commandement de Kunda, sans qu'aucun Casque bleu ne se présente ;
- À cette liste, on peut ajouter les viols et massacres de 2009 et de 2010 ;
- Les attaques à la fin 2014 dans la région de Béni où environ 200 personnes ont péri aux mains des rebelles.

Cependant, Michel Liégeois apporte une nuance de taille contextualisant un tout petit peu la situation : « On comprend d'emblée que la part significative de la population qui n'a pas la chance

⁷⁶ Bora Uzima, I. (2013, février). *La MONUSCO face aux enjeux politiques du moment. Le processus de paix à l'est de la République démocratique du Congo*. p.3

⁷⁷ Legault, A. (1996). Maintien de la paix et réforme des Nations Unies. *Etudes internationales*. 27(2). Institut québécois des hautes études internationales. pp. 345

⁷⁸ Kayembe Mayaya, N. (2017). *Les opérations de maintien de la paix en Afrique et les organisations de la société civile : les cas de l'ONUMOZ (Mozambique) et de la MONUSCO (Congo)* [mémoire de maîtrise inédit]. Université d'Ottawa. p.55

d'habiter à portée d'intervention des Casques bleus ne peut pas compter sur leur protection. La notion de menace « imminente » proscrit toute possibilité d'action proactive, ce qui amoindrit l'efficacité d'actions de protection qui ne peuvent, dès lors, que prendre la forme de dispositifs statiques ou d'actions réactives, les Casques bleus constatant les dégâts au lieu de les prévenir ⁷⁹». La FIB dont le déploiement devait soutenir l'armée congolaise lors d'offensives ciblant les forces rebelles s'est affaibli et ne s'est pas révélée aussi novatrice qu'elle aurait voulu être⁸⁰.

Section 2 : La diplomatie congolaise face aux acteurs impliqués dans les opérations de maintien de la paix à l'Est de la RDC

Pour circonscrire les événements dans leur contexte, il importe de rappeler que sur la période d'analyse (de 2013 à 2020) les principes qui guident notre politique étrangère sont globalement : *le bon voisinage, la vocation africaine, l'ouverture au monde sans exclusivité, la coopération internationale et régionale mutuellement avantageuse, le règlement pacifique des différends, le non-recours à la force, le respect de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique des Etats et de la souveraineté nationale*, et en dernier lieu, *le respect des frontières héritées de la colonisation*.⁸¹ Dans cette section, il s'agira d'analyser la manière dont notre diplomatie a spécifiquement rayonné, sur base des principes précités, dans les différentes phases de la vie de l'OMP des NU déployée en RDC.

2.1. La diplomatie congolaise et l'activité de la MONUSCO

La diplomatie congolaise, vu le déficit permanent de paix et de la sécurité à l'Est du pays, se donne pour rôle primordial de rétablir la paix et la sécurité sur cette partie de son territoire. Cette prise de position depuis des décennies a permis à la RDC de collaborer avec les NU, qui, depuis 2010 avaient déployé une OMP, devenue au fil du temps, la plus importante mission des NU dans le monde en terme de troupes.

2.1.1. Bref aperçu de la diplomatie congolaise vis-à-vis de l'ONU

La RDC ne siège pas au Conseil de sécurité et a donc besoin de déployer sa diplomatie afin de faire entendre sa voix, que ce soit par le biais d'un pays ami, membre permanent du Conseil de sécurité en l'occurrence la France, soit au travers du groupe des pays africains. Également, lors des réunions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée Générale, la RDC a toujours pris parole

⁷⁹ Liégeois, M. (2013). Quel avenir pour les casques bleus et le maintien de la paix. *Politique étrangère*. 3. p. 74

⁸⁰ De Vries, H. (2016, mars). Les remous de la stabilisation au Congo. *Rift Valley Institute PSRP Briefing* 8. p. 3

⁸¹ Labana, L. et Lofembe, B. (2014). *Op. cit.* p.36

pour faire connaître sa position sur les questions spécifiques de sécurité qui touchaient au mandat de l'OMP déployée en RDC.⁸²

La présence de l'ONU en RDC depuis 1960, est un fruit d'une relation diplomatique entre les deux sujets du droit international, et cette relation a suscité l'installation de manière permanente des différentes instances de cette organisation à vocation universelle en RDC, entre autre le PNUD, le PAM ou le HCR, les institutions spécialisées telles que l'UNESCO, l'UNICEF, l'OIT, le FAO, l'OMS, ainsi que la succession d'actions onusiennes en faveur de la RDC, dont la création des différentes OMP pour soutenir la RDC dans le problème liés à la crise sécuritaire depuis son accession à l'indépendance en 1960, et la facilitation de la signature des plusieurs accords de paix.

De ce qui précède, en vertu de l'organisation diplomatique et ses actions, les Nations Unies ont pris des décisions en relation avec la situation sécuritaire de la RDC par voie de résolutions. Ainsi, plusieurs résolutions adoptées par l'ONU à travers son Conseil de Sécurité en commençant par la résolution 142 du 7 juillet 1960 concernant l'admission de la RDC à l'ONU, la résolution 143 concernant la création de l'ONUC, la résolution 1279 sur la création de la MONUC le 30 novembre 1999, la résolution 1925 du 28 mai 2010 concernant la création de la MONUSCO, et tant d'autres résolutions notamment sur la création de la brigade d'intervention (résolution 2098) en 2013 et celles qui se sont succédées au fil des années renouvelant ainsi le mandat de la MONUSCO, sont des actes issus de rapport diplomatique entre les deux partenaires.

A titre illustratif, la vitalité de la diplomatie congolaise à New York a conduit au vote de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité prises en sa faveur (liste non exhaustive)⁸³ :

- La résolution 2098, adoptée par le conseil de sécurité à sa 6943^{ème} séance, le 28 mars 2013, qui proroge le mandat de la MONUSCO jusqu'en 2014, crée une brigade d'intervention au sein de la MONUSCO en faveur de la RDC et exige la mise en œuvre de bonne foi les engagements pris par les parties de l'accord-cadre pour la paix, la stabilité et la coopération en RDC et la région signé à Addis-Abeba ;
- La résolution 2147, adoptée par le conseil de sécurité à sa 7150^{ème} séance, le 28 mars 2014, qui proroge le mandat de la MONUSCO jusqu'au 31 mars 2015 et sa brigade d'intervention ;
- La résolution 2211 adoptée le 26 mars 2015 par le conseil de sécurité à sa 7415^{ème}

⁸² Ambassadeur Christian ATOKI ILEKA (représentant à NY de mai 2011 à déc. 2011, ambassadeur de la RDC en France de déc. 2011 à sep. 2018 et Directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères actuel). Entretien du 25 avril 2022 à 11h00.

⁸³ <https://monusco.unmissions.org> (consulté le 31/03/2022)

séance, proroge le mandat de la MONUSCO et de sa brigade d'intervention à titre exceptionnel jusqu'au 31 mars 2016 et sans créer de précédent ni sans préjudice des principes convenus du maintien de la paix.

- La résolution 2277, adoptée par le conseil de sécurité le 30 mars 2016, prorogeant jusqu'au 31 mars 2017 le mandat de la MONUSCO ;
- La résolution 2360, adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7981^{ème} séance, le 21 juin 2017, qui reconduit jusqu'au 1^{er} juillet 2018 les mesures énoncées à la résolution 2293 (les mesures sur les armes, les transports et les déplacements, ainsi que les mesures financières, imposées par la résolution 1807 (2008) et proroge jusqu'au 1^{er} août 2017 le mandat du Groupe d'experts) ;
- La résolution 2409, adoptée par le conseil de sécurité en 2018, prorogeant ainsi le mandat de la MONUSCO jusqu'en 2019 ;
- La résolution 2502, adoptée par le conseil de sécurité à sa 8692^{ème} séance, le 19 décembre 2019, qui reconduit le mandat de la MONUSCO jusqu'en 2020 ;
- La résolution 2528, adoptée par le conseil de sécurité le 25 juin 2020, qui proroge le mandat de la MONUSCO jusqu'en 2021.⁸⁴

Dans la relation « RDC-MONUSCO », nous pouvons clairement distinguer deux phases distinctes, une première de coopération « parfaite » et une seconde de tension, au cours desquelles la RDC a beaucoup communiqué sur ses positions au travers de son patron de la diplomatie, le ministre des Affaires étrangères. Que ce soit au travers des médias ou de ses représentations diplomatiques dont celles des Nations Unies, la RDC a utilisé plusieurs vecteurs pour influencer l'orientation de l'OMP des NU sur son territoire.

a. Phase de collaboration (de 2010 à 2013)

Créée en 2010 pour soutenir la RDC dans son processus de stabilisation du pays, la MONUSCO était devenue le partenaire important de ce pays qui a tant souffert par l'instabilité sécuritaire, politique et économique. Durant les trois premières années d'existence, les relations entre la RDC et la MONUSCO étaient convenable et opportun, à en croire les interventions médiatiques des patrons de la diplomatie congolaise et de la MONUSCO.

⁸⁴ <https://monusco.unmissions.org> (consulté le 31/03/2022)

Le 11 octobre 2012, le général Abdallah Wafy, récemment nommé représentant spécial adjoint du secrétaire général de l'ONU en charge de la partie Est de la RDC affirme que la MONUSCO va « *essayer d'accroître sa présence dans les parties de la RDC touchées par le conflit : les deux Kivu, le Nord-Katanga et l'Ituri.* » Cette restructuration vise à appuyer les efforts de l'Etat congolais dans la restauration de l'autorité de l'Etat, la protection des populations civiles et le soutien aux institutions nationales.⁸⁵

À l'occasion de la célébration, le jeudi 24 octobre 2012 à Kinshasa de la journée des Nations unies M. Raymond TSHIBANDA N'TUNGAMULONGO, ministre congolais des Affaires étrangères, Coopération internationale et Francophonie, déclare que « *l'ONU joue un rôle irremplaçable dans le monde et la RDC est mieux placée pour le reconnaître.* »⁸⁶ Il a représenté le gouvernement congolais à cette manifestation, aux côtés du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en RDC, Martin KOBLER. Selon le chef de la diplomatie congolaise, « *la MONUSCO construit avec nous la paix, elle nous aide à mettre fin aux forces négatives dans notre pays, elle travaille avec nous pour la promotion et la défense des droits humains, pour mettre fin à l'enrôlement des enfants dans l'armée, aux violences sexuelles* ». ⁸⁷

Pour sa part, Martin KOBLER a indiqué que la célébration de la Journée des Nations unies en RDC était une occasion pour l'ensemble du personnel onusien et de ses agences d'envisager l'évolution de leur présence dans ce pays : « *Nous allons adapter notre présence aux besoins et transférer certaines des responsabilités à l'équipe pays* », a souligné le chef de la MONUSCO, qui a confirmé le redéploiement du personnel onusien dans la partie Est de la RDC à la demande du Conseil de sécurité de l'ONU.⁸⁸ Ce redéploiement fait également suite à la demande expresse de Kinshasa eu égard de la montée en puissance des groupes armés dans cette partie du pays.

Il faut également noter qu'ensemble, la mission onusienne en RDC (MONUSCO) et l'armée congolaise ont vaincu la rébellion du Mouvement du 23-Mars (M23), fin d'année 2013, preuve d'une collaboration efficace.

b. Phase de tension (de 2014 à 2018)

Il y a eu des moments très difficiles et des tensions dans le rapport « RDC-MONUSCO », dans la traque des groupes armés à l'Est du pays, particulièrement après la neutralisation de M23. Le

⁸⁵ Rédaction (2013, 14 octobre). Monusco : restructuration et redéploiement annoncé du personnel dans l'est de la RDC. *Radio Okapi*. <https://www.radiookapi.net> (consulté le 06/01/2022)

⁸⁶ Idem

⁸⁷ Idem

⁸⁸ Ibidem

constat fait est que l'OMP des NU, déployée depuis près de vingt ans en RDC, ne parvient pas à atteindre l'objectif de maintien de la paix, et cela est source de tension surtout à chaque fois qu'est évoqué le renouvellement du mandat de la force onusienne.

En fait, la RDC a toujours attendu un appui considérable de la MONUSCO pour mettre un terme aux groupes armés nationaux et étrangers dans son territoire, et partant de là, la RDC a constamment fait connaître sa position au niveau du Conseil de sécurité concernant la mission onusienne en RDC. Ces tensions ont particulièrement été notées lors de la décision prise par la RDC de traquer les troupes rebelles du FDLR. En effet, la MONUSCO a suspendu son appui à l'armée congolaise dans les opérations contre les FDLR pour des raisons jugées fallacieuses par Kinshasa. En réponse, Kinshasa a décidé de traquer seul ces rebelles rwandais. De passage à Paris, Raymond Tshibanda, le chef de la diplomatie congolaise, a expliqué à « Jeune Afrique » les raisons de cette décision en ces termes :

« Je suis toujours surpris par des interprétations que j'entends. Comment pouvons-nous renoncer à une assistance qui nous est retirée ? Beaucoup semblent oublier la chronologie : ce sont les Nations unies qui ont d'abord suspendu leur soutien à l'armée congolaise. Et, par la suite, nous avons pris acte de cette décision. La MONUSCO exigeait le retrait des généraux Sikabwe Fall et Bruno Mandefu de la tête des opérations contre les FDLR, les deux commandants étant soupçonnés d'avoir commis des violations des droits de l'homme dans le passé... (...) Nous, MONUSCO et armée, nous avons tout planifié du début jusqu'à la fin. Mais c'est au lendemain de la décision de lancer la traque que la MONUSCO nous annonce qu'elle a des problèmes avec les deux généraux. À aucun moment, la MONUSCO ne nous a pas saisi formellement au sujet de ces deux commandants. Aussi avons-nous établi une procédure avec la MONUSCO : elle est censée nous communiquer formellement les noms des officiers soupçonnés d'avoir commis des violations des droits de l'homme. À aucun moment, elle ne nous a saisis formellement au sujet de ces deux commandants. La même MONUSCO a coopéré avec les mêmes officiers dans des opérations contre d'autres groupes armés. Que reproche-t-elle vraiment à ces officiers ? Jusqu'aujourd'hui, pas de réponse. La question qui se pose est la suivante : qui veut réellement mener des opérations contre les FDLR et qui cherche comment ne pas y participer ? (...) Avec ou sans la MONUSCO, nous allons mener des opérations contre les FDLR. Et ces opérations ont déjà commencé. Mais nous souhaitons être accompagnés par la MONUSCO. Parce qu'il est clair qu'elle peut nous apporter un soutien nécessaire sur le plan de la logistique, parfois même un "appui feu".

Et nous nous sommes beaucoup battus pour le déploiement de la brigade d'intervention en RDC qui a également le mandat de neutraliser les "forces négatives". »⁸⁹

C'est la raison pour laquelle plus tard dans la même année, la RDC par Monsieur R. TSHIBANDA, formulera 4 demandes au Conseil de sécurité de l'ONU⁹⁰ :

1. Au regard du résultat de cette évaluation conjointe, le Gouvernement de la RDC informe le Conseil que son objectif de retrait de la Force pour 2016 doit être de moitié, soit plus ou moins dix mille hommes.
2. Le Gouvernement de la RDC invite les instances des Nations Unies, notamment le Conseil de Sécurité de ne point continuer à opposer au peuple et au Gouvernement une lecture unilatérale de la situation politique et sécuritaire et surtout des réponses qu'elle requiert s'agissant particulièrement du rôle de la Force.
3. Le Gouvernement invite enfin le Conseil à un changement du concept opérationnel de la mission. Elle doit en effet cesser de compter sur le nombre de ses effectifs et s'orienter rapidement vers les capacités de projections.
4. Dans cet esprit, le Gouvernement de la RDC est donc en droit d'attendre du Conseil, s'agissant du renouvellement du mandat de la MONUSCO qui intervient à la fin du mois, que soient prises en compte les avancées du Dialogue Stratégique et la nécessité de préserver, entre les deux parties audit dialogue, un climat permettant sa poursuite, particulièrement dans sa prochaine phase consacrée à l'élaboration d'une feuille de route pour la sortie ordonnée et définitive de la MONUSCO de la RDC.

Prenant la tête de la diplomatie congolaise à la suite de M. TSHIBANDA, M. Léonard SHE OKITUNDU embraye dans le même sens que son prédécesseur et affirme ce qui suit devant le Conseil de sécurité de l'ONU :

« Il est inadmissible, en effet, de constater que la mission de paix des Nations Unies, la plus importante au monde, se trouvant dans mon pays depuis environ deux décennies, ne soit pas en mesure, avec les moyens dont elle dispose, de parvenir à mettre un terme à une situation de crise qui perdure depuis plusieurs années. (...). Il est impérieux de

⁸⁹ Kibangula, T. (2015, 2 mars). RDC – R. Tshibanda : « La Monusco a décidé de ne pas lutter contre les FDLR pour des raisons fallacieuses ». *Jeune Afrique*. [https://www.jeuneafrique.com/225639/politique/rdc-r-tshibanda-la-monusco-a-d-cid-de-ne-pas-lutter-contre-les-fdlr-pour-des-raisons-fallacieuses/#:~:text=Raymond%20Tshibanda%20%3A%20Je%20suis%20toujours,soutien%20%C3%A0%20l%27arm%C3%A9e%20congolaise.\(consulté%20le%2006/01/2022\)](https://www.jeuneafrique.com/225639/politique/rdc-r-tshibanda-la-monusco-a-d-cid-de-ne-pas-lutter-contre-les-fdlr-pour-des-raisons-fallacieuses/#:~:text=Raymond%20Tshibanda%20%3A%20Je%20suis%20toujours,soutien%20%C3%A0%20l%27arm%C3%A9e%20congolaise.(consulté%20le%2006/01/2022))

⁹⁰ La Rédaction (2016, 24 mars). MONUSCO : Les 4 demandes de Raymond Tshibanda au Conseil de sécurité de l'ONU. *Politico.cd*. <https://www.politico.cd/la-rdc-a-la-une/2016/03/24/monusco-4-demandes-de-raymond-tshibanda-conseil-de-securite-de-lonu.html/1137/> (consulté le 06/01/2022)

renforcer l'efficacité opérationnelle des forces onusiennes, en priorité la Brigade spéciale d'intervention pour qu'elle soit en mesure d'accomplir, comme il se doit, la mission pour laquelle elle a été mise en place, mission qu'elle avait si bien remplie au début de son mandat. Le renforcement de l'efficacité doit s'accompagner de l'ajout, au besoin d'une deuxième unité de Brigade spéciale d'intervention ; de la dotation en moyens et équipements appropriés pour combattre d'une manière efficace les menaces asymétriques vécues sur le terrain ; d'une meilleure collaboration et partage d'informations avec les FARDC, notamment celles provenant des drones. »⁹¹

Ne trouvant pas de solutions au niveau de New York, Kinshasa se tourne vers la SADC. Il réunit vendredi 24 février 2017 à Dar-es-Salaam en Tanzanie dans le cadre de la réunion du Comité interétatique sur la Politique et la Diplomatie ; les ministres des Affaires Etrangères de la SADC ont constaté et fustigé l'inefficacité de la MONUSCO et souhaite que cette mission soit dotée des moyens conséquents pour faire face à la guerre asymétrique que subit la RDC⁹² et brandit la menace d'exigence de retrait des troupes onusiennes du territoire congolais.

Cette position du gouvernement congolais sur le retrait de la MONUSCO a été également appuyée par le Chef de l'Etat de la RDC, Joseph KABILA, lors de sa prise de parole à la 73^{ème} réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 25 septembre 2018. Il tient les propos ci-après :

« Aussi, vingt ans après le déploiement des forces onusiennes dans mon pays, et en raison de leurs résultats largement mitigés au plan opérationnel, mon gouvernement réitère son exigence du début effectif et substantiel du retrait de cette force multilatérale ». ⁹³

Il apparaît dans les faits que dans toutes ces prises de position, la RDC, vu ses nombreux défis, avait en quelque sorte toujours souhaité une transformation de la mission en une opération d'imposition de la paix, mais sans succès. Pour Léonard SHE OKITUNDU, la position des Nations Unies a très généralement prévalu par rapport à celle de la diplomatie congolaise⁹⁴.

⁹¹ Rédaction. (2017, 21 mars). She Okitundu à l'ONU : « Il est inadmissible que la MONUSCO ne soit pas parvenue à restaurer la paix ». *Actualite.cd*. <https://actualite.cd/2017/03/21/she-okitundu-lonu-il-est-inadmissible-que-la-monusco-ne-soit-pas-parvenue-restauration-la#:~:text=%C2%AB%20Il%20est%20inadmissible%2C%20en%20effet,crise%20qui%20perdre%20depuis%20plusieurs> (consulté le 06/01/2022)

⁹² Bujakera, S. (2017, 25 février). RDC : Kinshasa critique le bilan de la MONUSCO et veut que celle-ci s'adapte à la guerre asymétrique. *Actualite.cd*. <https://actualite.cd/2017/02/25/rdc-kinshasa-critique-le-bilan-de-la-monusco-et-veut-que-celle-ci-sadapte-la-guerre> (consulté le 06/01/2022)

⁹³ Kabila Kabange J., (2018, septembre). *Discours à la tribune de la 73^{ème} Assemblée Générale de l'ONU*.

⁹⁴ She Okitundu, L., ministre des Affaires étrangères de la RDC de 2016 à 2019. Entretien effectué par téléphone le 8 mars 2022

c. Phase d'accalmie et de collaboration (de 2019 à 2020)

Après les élections de 2018 avec l'avènement du Président TSHISEKEDI, la relation entre la RDC et la MONUSCO a de nouveau pris une forme coopérative avec les objectifs que le Chef de l'Etat s'est fixés pour cette relation, tels que :

- Accompagner le processus de retrait progressif de la MONUSCO en participant pleinement à l'élaboration d'une stratégie de sortie conjointe ainsi qu'à sa transformation progressive dans le cadre du dialogue stratégique ; et
- Plaider pour une reconfiguration, par un redimensionnement qualitatif, des troupes déployées dans le cadre de la MONUSCO.⁹⁵

Toutefois, la RDC continue de soutenir la position de retrait des troupes onusiennes dans les délais fixés (2024) même si, dans l'interim, elle continue de compter sur le concours de la MONUSCO dans l'éradication des groupes armés à l'Est du pays. Le Président TSHISEKEDI soutient qu'il faille favoriser un climat de confiance et de collaboration entre les partenaires, même s'il note dans le chef de la MONUSCO un problème de sincérité et de duplicité⁹⁶.

2.1.2. Le rôle de la diplomatie congolaise dans l'avènement de la brigade d'intervention

L'activité de la mission onusienne avait souvent été critiquée par la population de la RDC en voyant se poursuivre les exactions perpétrées par des groupes armés à l'Est du pays malgré la présence des casques bleus de la MONUSCO. Ces vives critiques de la société civile sur l'aspect « protection des civils », également portée par le Gouvernement, ont permis certaines orientations et décisions quant au fonctionnement de cette mission telle que l'avènement de la brigade d'intervention à travers la résolution 2098. Cette décision a été louée par le gouvernement congolais au travers de R. TSHIBANDA (ministre des Affaires étrangères de la RDC à l'époque des faits) :

*« Nous avons la conviction qu'elle (donc brigade d'intervention) aidera à faire la différence, et que bientôt, les forces négatives et les groupes armés ne seront plus qu'un mauvais souvenir ».*⁹⁷

En adoptant la résolution, le Conseil de sécurité a suivi les recommandations du Secrétaire

⁹⁵ Tayebi, O. (2022, 4 avril). La politique étrangère de la RDC sous la présidence Tshisekedi : entre ambition de refonte et volontarisme diplomatique. *Policy Center*. www.policycenter.ma (consulté le 04/04/2022)

⁹⁶ Ambassadeur Christian ATOKI ILEKA (représentant à NY de mai 2011 à déc. 2011, ambassadeur de la RDC en France de déc. 2011 à sep. 2018 et Directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères actuel). Entretien du 25 avril 2022 à 11h00.

⁹⁷ https://www.bbc.com/afrique/region/2013/03/130329_un_drc#:~:text=%22Nous%20avons%20la%20conviction%20qu,affaires%20%C3%A9trang%C3%A8res%20de%20la%20RDC. (Consulté le 06/01/2022)

général, Ban Ki-Moon, dans son rapport spécial sur la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs, qu'il avait lui-même présenté aux 15 membres le 5 mars 2013.

En effet, le Conseil de sécurité, qui a prorogé jusqu'au 31 mars 2014 le mandat de la MONUSCO, a décidé le déploiement, « à titre exceptionnel et sans créer de précédent », d'une « brigade d'intervention », chargée de « neutraliser » et de désarmer les groupes armés menaçant l'autorité de l'État et la sécurité des civils dans l'est de la RDC.

Le Conseil de sécurité, par la résolution 2098 (2013), adoptée à l'unanimité, a précisé que⁹⁸ :

- cette « brigade d'intervention » disposera « pour une période initiale d'un an et dans les limites de l'effectif maximum autorisé de 19 815 hommes », comprendrait notamment trois bataillons d'infanterie, une compagnie d'artillerie, une force spéciale et une compagnie de reconnaissance.
- elle aura son quartier général à Goma comme évoqué ci-haut et sera placée sous le commandement direct du Commandant de la Force de la MONUSCO, laquelle est en conséquence, autorisée, à prendre les mesures nécessaires en matière *de protection des civils, neutralisation des groupes armés, surveillance de l'application de l'embargo sur les armes ou d'appui aux procédures judiciaires nationales et internationales*.

Pays auteur du texte, la France⁹⁹ a précisé que les tâches confiées à la brigade d'intervention ne changeaient pas le mandat de la MONUSCO, laquelle demeure avant tout une mission de maintien de la paix dont l'objectif est la protection des civils, a rappelé son représentant.

R. TSHIBANDA, a affirmé qu'en déployant une brigade d'intervention dans l'Est du pays, le Conseil avait apporté une « innovation majeure aux mécanismes traditionnels de maintien de la paix ». Il a souligné que son pays réaffirmait sa « ferme volonté de respecter les engagements pris aux termes de l'Accord-cadre sur la paix, la sécurité et la coopération en RDC et dans la région », signé le 24 février à Addis-Abeba. « Nous osons croire qu'une nouvelle ère s'ouvre dans cette partie martyre de l'Afrique »¹⁰⁰.

Il peut être clairement constaté que la résolution 2098 repose sur un respect des États signataires, de l'Accord-cadre signé le 24 février à Addis-Abeba. Nous allons à présent voir de quelle manière la diplomatie congolaise a influé sur cet accord qui a légitimé le vote de la brigade d'intervention

⁹⁸ <https://www.un.org> (consulté le 06/01/2022)

⁹⁹ Lors de notre entretien du 25 avril 2022, l'Ambassadeur ATOKI ILEKA affirme que la France a porté la cause de la RDC en devenant la plume de différentes résolutions la concernant et en la défendant au niveau du Conseil de sécurité où elle (la France) détient un siège permanent.

¹⁰⁰ <https://www.un.org> (consulté le 06/01/2022)

par le Conseil de sécurité.

2.2. La diplomatie congolaise et la signature de l'accord-cadre d'Addis-Abeba¹⁰¹

L'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et dans la région a été signé le 24 février 2013 à Addis-Abeba (Ethiopie) par les représentants de 11 pays de la région ainsi que les présidents de l'Union Africaine, de la CIRGL, de la SADC et le Secrétaire général de l'ONU. Cet accord-cadre prescrit des actions concrètes traduites en termes d'engagements¹⁰² qui lient non seulement la RDC mais aussi les pays de la région ainsi que la communauté internationale :

- a. Les engagements pris par le gouvernement de la RDC au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en RDC et dans la région :
 - *Poursuivre et approfondir la réforme du secteur de la sécurité, en particulier s'agissant de l'armée et de la police ;*
 - *Consolider l'autorité de l'Etat, en particulier dans l'Est de la République Démocratique du Congo, notamment pour empêcher les groupes armés de déstabiliser les pays voisins ;*
 - *Progresser sur la voie de la décentralisation ;*
 - *Aller de l'avant en matière du développement économique, s'agissant notamment du développement des infrastructures et de la prestation des services sociaux de base ;*
 - *Promouvoir la réforme structurelle des institutions de l'Etat, notamment la réforme financière, et*
 - *Promouvoir la réconciliation, la tolérance et la démocratisation.*
- b. Les engagements pris par les pays de la région au titre de l'Accord pour la paix, la sécurité et la coopération en RDC et dans la région :
 - *Ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des pays voisins ;*
 - *Ne tolérer aucun type des groupes armés ni fournir d'aide ou d'appui à ces groupes ;*
 - *Respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays voisins ;*
 - *Renforcer la coopération régionale, notamment en promouvant l'intégration économique compte dûment tenu de l'exploitation des ressources naturelles ;*
 - *Respecter les préoccupations et les intérêts légitimes des pays voisins, en particulier pour ce qui est des questions de sécurité ;*
 - *Ne pas offrir de refuge ou de protection de quelque type que ce soit aux personnes*

¹⁰¹ Mécanisme National de suivi de l'Accord-cadre (septembre 2020). *Programme de pacification et de stabilisation de l'Est de la République Démocratique du Congo.*

¹⁰² Voir Annexe de la Résolution 2098 du conseil de sécurité des Nations Unies.

accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, d'actes de génocide ou de crimes d'agression ou aux personnes relevant du régime des sanctions des Nations Unies, et

- *Faciliter l'administration de la justice par le biais de la coopération judiciaire au sein de la région.*

L'objectif de l'accord-cadre vise fondamentalement à « **s'atteler aux causes profondes du conflit et de mettre un terme aux cycles de violence récurrents.** » Il va sans dire que les efforts déployés dans le passé, aussi importants fussent-ils en vue de résoudre la crise sécuritaire dans l'est de la RDC, n'avaient pas touché à la racine du mal qui nuit à la paix et à la stabilité dans la région. Pour relever ce défi, l'Accord-cadre préconise que la RDC, les pays limitrophes, les partenaires régionaux et la communauté internationale travailleront de façon synchronisée.

En fait, cet accord est considéré comme une valeur ajoutée dans les OMP en RDC, raison pour laquelle le mandat de la MONUSCO à travers la Résolution 2211 du Conseil de sécurité de l'ONU du 26 mars 2015 avait trois axes à savoir : la protection des civils, la stabilisation et l'appui aux processus de réforme nationale et à la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba¹⁰³.

Cet accord propose une approche globale pour une paix durable dans la région et sa signature par les 11 pays avait suscité de l'espoir de lendemains meilleurs pour la stabilité dans l'Est de la RDC et dans l'espace géopolitique des grands lacs africains.¹⁰⁴ L'accord-cadre d'Addis-Abeba se présente ainsi comme un instrument important pour le retour à la paix, vu la présence des acteurs considérables ayant pris part et souscrit à des engagements à ces assises.

La prise de tous les engagements par les Etats de la région, l'installation du bureau de l'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la région des grands lacs et la mise en place du mécanisme de suivi de l'accord-cadre d'Addis-Abeba sont sans nul doute le fruit de la diplomatie de la RDC pour rétablir la paix et la stabilité dans l'Est du pays. Cependant, des efforts supplémentaires restent certainement à fournir pour l'application effective de l'accord au niveau de tous les Etats signataires et des quatre garants.

¹⁰³ Karhakubwa N, B. (2021). *Op.cit.* p.82

¹⁰⁴ Ibidem.

2.3. La diplomatie congolaise face aux acteurs régionaux et sous-régionaux impliqués dans le processus de la paix en RDC

La RDC, un pays avec neuf voisins, c'est-à-dire neuf frontières à sécuriser et à assurer l'intangibilité ; neuf ouvertures diplomatiques bilatérales et multilatérales et neuf pays face auxquels elle doit défendre ses intérêts et sa souveraineté nationale. La RDC, un pays riche, mais affaibli par les conflits armés récurrents qui tendent à perdurer.

La RDC, est un pays pacifique qui préfère créer un climat de quiétude au sein de la région Afrique, mais victime de ses potentialités naturelles. Pour rétablir la paix, les autorités congolaises ont au fil des années travaillé pour l'adhésion du pays dans la SADC en septembre 1997, elles ont permis à ce que la RDC participe activement à la création de la CIRGL en créant un comité préparatoire national en 2003 et en signant le pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des grands lacs à Nairobi le 15 décembre 2006. La RDC est membre actif de l'UA et de l'ONU, elle est toujours respectueuse des différentes recommandations et résolutions de ces organisations internationales.

2.3.1. La diplomatie congolaise vis-à-vis de la CIRGL, la SADC et l'UA

Hormis l'implication de l'ONU dans l'accompagnement de la RDC au processus de rétablissement de la paix dans sa partie Est et la stabilisation tous azimut, figurent aussi l'UA, la CIRGL et la SADC, lesquels se sont aussi impliqués et investis concernant la situation sécuritaire congolaise. La diplomatie de la RDC a agi de manière indirecte au travers de ces institutions afin d'atteindre le but fixé : le retour de la paix et une implication beaucoup plus grande de la MONUSCO dans la lutte contre les groupes armés. Pour ce faire, ces organisations ont notamment participé ensemble avec les Nations Unies dans la signature de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et se sont engagées pour sa mise en œuvre.

a. CIRGL

Durant les années 1990, l'humanité a assisté à un véritable désastre dans la région des grands lacs. Les violences inter-ethniques dans plusieurs pays de la région, le génocide et l'exil des millions de Rwandais vers les pays limitrophes, les guerres d'agressions et les rébellions en RDC, des conflits armés en Ouganda, au Soudan, au Congo-Brazzaville et en République centrafricaine ont entraîné de graves conséquences sur les Etats et leurs populations. En voyant toutes ces conséquences désastreuses, en 2003, les pays ont éprouvé un besoin de reconquérir la paix, la stabilité et le progrès.

C'est en décembre 2006 que le pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des grands lacs a été signé créant ainsi la conférence internationale pour la région des grands lacs dont la **RDC a joué un rôle très important dans la préparation et la signature**. L'accord avait pour objectif la paix et la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance, les questions sociales et humanitaires et le développement économique et l'intégration régionale¹⁰⁵, signé par 11 pays dont la RDC, la Zambie, la Tanzanie, le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi, la République centrafricaine, le Kenya, le Soudan, la République du Congo et l'Angola¹⁰⁶.

Toujours existante et à la quête de ces objectifs malgré beaucoup des faiblesses, la relation RDC-CIRGL se poursuit de sorte que la RDC parvienne à rétablir la paix dans sa partie Est et dans la région. C'est la raison fondamentale de la présence de la CIRGL dans la signature de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et la poursuite de sa mise en œuvre à travers le mécanisme de suivi de l'Accord, le bureau de l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU dans la région des grands lacs et l'activité de la MONUSCO.

b. SADC

Quant à la SADC, cette communauté très importante vus son organisation et son fonctionnement en Afrique dont la RDC est membre depuis 1997, a beaucoup soutenu la République Démocratique du Congo dans la problématique liée à la guerre, comme le cas de la guerre d'agression de 1998, et elle entre souvent en contradiction avec la communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) pour la cause congolaise.

De ce qui précède, c'est en vertu des rapports « RDC-SADC » que cette dernière participe dans le processus de maintien de la paix en RDC, par le biais de la négociation en vue de faciliter les accords comme lors de sa participation active dans la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la stabilité et la coopération en RDC et dans la région signé à Addis-Abeba en 2013 ; mais aussi en incitant ses membres à pourvoir en termes de contingents aux OMP présentes en RDC, le cas de la contribution en terme des soldats au sein de la brigade d'intervention.

En fait, cette brigade d'intervention est une composante militaire tri-nationale de la MONUSCO, c'est-à-dire qu'elle est formée de contingents venus de **l'Afrique du Sud, de Tanzanie et du Malawi**, et résulte des accords conclus entre la SADC et l'ONU.¹⁰⁷ Cette brigade d'intervention

¹⁰⁵ Agenda pour la paix dans la région des grands lacs, www.mediaspaul.org

¹⁰⁶ Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des grands lacs, signé à Nairobi le 15 décembre 2006.

¹⁰⁷ monusco.unmissions.org (consulté le 07/05/2022)

est composée 3.069¹⁰⁸ hommes venus de ces trois pays membres de la SADC.

On peut facilement voir que Kinshasa s'est rapproché de la SADC pour avoir cet allié d'antan dans la brigade d'intervention et s'assurer que ces troupes combattent les forces négatives, et ainsi résoudre un gros problème, tel que soulevé par M. SHE OKITUNDU, le refus de combattre des troupes onusiennes. La RDC va également pousser pour que le numéro 2 dans le commandement des opérations de cette mission onusienne soit un Sud-africain qui conduirait les opérations de combat des troupes. **La diplomatie congolaise a donc réussi à ce niveau.**

c. UA

L'Union Africaine, une organisation à vocation continentale créée en juillet 2002 à Durban en Afrique du Sud à la suite d'une décision prise en septembre 1999 par son prédécesseur, l'organisation de l'unité africaine (OUA), visant à créer une nouvelle organisation continentale qui poursuivrait son travail.

L'UA a pour vision de bâtir une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale. L'Agenda 2063, que la conférence des chefs d'Etats et de gouvernements de l'UA a officiellement adopté en 2015, présente une nouvelle vision et feuille de route collective pour bâtir une Afrique prospère et unie fondée sur des valeurs partagées et un destin commun.¹⁰⁹

Consciente de sa mission pour tout le continent, l'UA a pris des engagements fondamentaux et ambitieux pour mettre fin à la violence sur le continent africain. En juin 2013, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de l'organisation de l'unité africaine (OUA), les chefs d'Etats et de gouvernements africains ont publié la Déclaration solennelle qui s'engageait à mettre fin à toutes les guerres d'ici à 2020 afin de « ne pas léguer le fardeau des conflits à la prochaine génération d'Africains ». En lançant le processus de l'Agenda 2063, les dirigeants africains ont approfondi leur engagement à « faire taire les armes » et à mettre fin aux « guerres, aux conflits civils, à la violence sexo-spécifique et aux conflits violents » à travers le continent. Ils ont également souligné l'importance vitale des ressources naturelles pour créer la paix et la sécurité en Afrique.¹¹⁰

Toutefois, l'Union Africaine travaille énormément pour la paix et la sécurité au sein du continent et

¹⁰⁸ AFP. (2013, 13 avril). RDC : 3 069 hommes pour la brigade d'intervention de l'ONU dans l'Est. *Jeune Afrique*. <https://www.jeuneafrique.com/150269/politique/rdc-3-069-hommes-pour-la-brigade-d-intervention-de-l-onu-dans-l-est/> (consulté le 07/05/2022)

¹⁰⁹ Commission de l'Union africaine et Couronne de Nouvelle-Zélande. (2017). *Guide de l'Union Africaine 2017 (4^e Ed.)*. p.11. www.tralac.org (consulté le 04/04/2022)

¹¹⁰ Rapport du conseil des sages de l'Union Africaine sur l'amélioration de la médiation et la résolution des conflits liés aux ressources naturelles en Afrique. Publié en octobre 2019. [Wedocs.unep.org](http://wedocs.unep.org) (consulté le 04/04/2022)

particulièrement en République Démocratique du Congo, raison pour laquelle elle a participé activement comme garant dans la signature de l'accord-cadre pour la paix, la stabilité et la coopération en RDC et la région, et s'y implique pour sa mise en œuvre.

Après son investiture comme 5^{ème} président de la République Démocratique du Congo en janvier 2019, le Président TSHISEKEDI, en tant que premier diplomate s'est fixé des objectifs pour la bonne collaboration avec l'organisation continentale afin de garantir ensemble la paix en Afrique et en particulièrement en RDC, tels que¹¹¹ :

- Engager une politique plus ambitieuse au sein de l'UA afin que la RDC puisse contribuer au développement de l'Afrique et à la renaissance africaine ;
- Finaliser l'adhésion effective de la RDC au protocole créant le Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA ainsi qu'aux statuts d'autres organisations sous-régionales (non spécifiées) ;
- Continuer à mettre en application les engagements auxquels la RDC a souscrit au terme de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba du 24 février 2013 et autres traités et accords régionaux (non spécifiés).

2.3.2. La coopération RDC-Etats limitrophes

Le développement des relations amicales avec les pays limitrophes est l'une des options fondamentales de l'action diplomatique de la République démocratique du Congo en vue de parvenir à une paix durable et le développement. Nul n'ignore que la RDC est condamnée à vivre en partageant ses frontières avec ses Etats, et elle reste en perpétuelle coopération avec ces derniers dans le cadre bilatéral et multilatéral au travers les communautés économiques sous-régionales, au niveau continental et mondial.

Dans le cadre multilatéral, la RDC et ses pays limitrophes ont signés plusieurs accords de coopération et de paix, entres autres :

- Accord de cessez-le-feu de Lusaka, signé le 10 juillet 1999 ;
- Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la Région, signé en 2013 ;

¹¹¹ Tayebi, O. (2022, 4 avril). La politique étrangère de la RDC sous la présidence TSHISEKEDI : entre ambition de refonte et volontarisme diplomatique. *Policy Center*. www.policycenter.ma (consulté le 04/04/2022)

- Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des grands lacs, signé le 15 décembre 2006.

Pour rappel, le processus de retour à la paix est né de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, signé le 10 juillet 1999 à Lusaka, en Zambie par l'Angola, la RDC, la Namibie, le Rwanda, l'Ouganda et la Zimbabwe dans l'optique de mettre fin à la deuxième guerre du Congo. C'est aussi cet Accord qui a requis le déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies **à la demande de la RDC**.

En fait, hormis les Accords ci-hauts cités, la RDC et ses pays limitrophes ont signé et ratifié les différents *actes constitutifs* des Organisations Internationales mondiales, régionales et sous-régionales, tels que la Charte des Nations Unies, l'acte constitutif de l'Union Africaine, l'acte constitutif de la CEEAC, charte Africaine des droits de l'homme, pour ne citer que ceux-là. La RDC par son président TSHISEKEDI a fait sa demande d'adhésion à la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est en 2019, et après quelques mois sa demande est validée, et a ainsi signé l'acte constitutif de cette organisation sous-régionale importante.

Enfin, tous ces « accords et conventions » créant les Organisations Internationales précitées que la RDC a ratifié, prônent la paix, la sécurité, les droits de l'homme et le développement.

2.4. La diplomatie congolaise dans l'implication de la France dans les OMP en RDC

La France est un partenaire très important, privilégié et indispensable de la République Démocratique du Congo et de plusieurs pays francophones à travers le monde. Un membre important des Nations Unies, siégeant de manière permanente au Conseil de Sécurité, l'initiatrice de la déclaration universelle des droits de l'homme. Dans sa relation bilatérale avec la RDC, la France a beaucoup soutenu les efforts diplomatiques pour l'unité et le combat en faveur de la paix et de la sécurité dans ce pays.

Pour une petite histoire, en 1996 la France voit son pré-carré francophone menacé (Rwanda, Burundi, RDC) par une guerre soutenue par les anglophones (Ouganda). La chute de Mobutu qui s'en est suivie a été très mal perçue par la France. En 1998 (2 août) – guerre d'agression – le pays est occupé par différentes forces ; la France souhaite le voir resté indivisé alors que d'autres puissances dont les USA, veulent le voir divisé en quatre car jugé trop grand pour être gouverné en l'état¹¹². A cette période, arrive à New York, Monsieur Jean-David Léville, diplomate et conseiller

¹¹² Ambassadeur Christian ATOKI ILEKA (représentant à NY de mai 2011 à déc. 2011, ambassadeur de la RDC en France de déc. 2011 à sep. 2018 et Directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères actuel). Entretien du 25 avril 2022 à 11h00

du Président Chirac qui fera de la RDC sa cause dans le but d'équilibrer les forces à l'ONU qui était sous la domination des USA (qui dictait sa loi) : c'est de cette manière que la France deviendra la plume des différentes résolutions qui concernaient la RDC¹¹³.

C'est à la suite du rapport de la mission d'observation des Américains et des Français qui devaient regarder au respect du cessez-le-feu obtenu des accords de Lusaka que la MONUC va voir le jour (avec la bénédiction de Kinshasa) : « **c'était une victoire de la diplomatie congolaise** », affirme M. ILEKA.

Le pays est en proie à plusieurs zones de violences (Equateur, Katanga, Kivu, Kasai...) et pour répondre à cela, il fallait des effectifs conséquents faisant de la MONUSCO, la mission des NU la plus importante en troupes déployées. A la suite de l'expérience malheureuse en Ituri (violences entre les Lendus et Hemas)¹¹⁴, la RDC a demandé l'intervention d'une troupe multilatérale conduite par l'UE (Artémis, composée essentiellement des troupes Françaises). Cette mission donnera des idées à la mise en place de la brigade d'intervention conduite composée des troupes des pays de la SADC, lesquelles troupes combattront sur le sol car les autres troupes qui recevaient les ordres de leur pays d'origine, refusaient se battre (*problème du bicéphalisme évoqué par M. OKITUNDU*).¹¹⁵

En fait, parlant de cette brigade d'intervention, il sied de noter que l'initiative du texte qui organise cette brigade est également française.

La France a donc joué – au travers du déploiement de ses troupes dans les deux missions militaires de l'UE (Artemis en 2003 pour mettre fin aux violences dans la province de l'Ituri et EUFOR-RDC en 2006 pour sécuriser le processus électoral)¹¹⁶ – un rôle important dans le soutien apporté à la RDC mais également à la force onusienne dont le manque de robustesse militaire avait été décrié. Le rapprochement de la RDC avec la France, membre permanent du Conseil de sécurité, a été une victoire pour la diplomatie congolaise.

¹¹³ Idem

¹¹⁴ Lagrange, M-C. et Vircoulon, T. (2016, avril). Réflexions sur 17 ans de présence de l'ONU en République démocratique du Congo. *Notes de l'IFRI*.p.10

¹¹⁵ Ambassadeur Christian ATOKI ILEKA (représentant à NY de mai 2011 à déc. 2011, ambassadeur de la RDC en France de déc. 2011 à sep. 2018 et Directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères actuel). Entretien du 25 avril 2022 à 11h00

¹¹⁶ Lagrange, M-C. et Vircoulon, T. (2016, avril). *Op. cit.*p.11

Section 3 : Perspectives pour une diplomatie congolaise au service de la paix en République Démocratique du Congo

Au regard de ce qui précède, nous proposons des pistes de solution pour une meilleure orientation diplomatique de la RDC envers la MONUSCO. Ces pistes ou perspectives s'articulent autour de quatre approches, qui pour nous, constituent les facteurs fondamentaux de la consolidation de la paix, la sécurité et la stabilité en République Démocratique du Congo. Il s'agit des approches diplomatique, militaire, politico-juridique, et économique. Ceci se base fondamentalement sur les critères qui définissent une puissance comme exprimé par Z. Brzezinski, S. P. Huntington, c'est-à-dire l'économie, la technologie, l'art militaire, la diplomatie ou encore l'attraction culturelle.

3.1. Approche diplomatique

La diplomatie est la mise en application des options politiques d'un Etat dans ses relations internationales, par des moyens fondamentalement pacifiques. Elle a pour but d'entourer l'Etat des relations qui lui facilitent la paix, la sécurité et le développement. Cette approche demeure cruciale dans le cadre de notre travail dans la mesure où la présence des opérations du maintien de la paix dans le territoire congolais est le fruit d'un partenariat diplomatique « RDC-Nations Unies ».

Plusieurs tentatives diplomatiques pour la paix en RDC ont été menées qu'elles soient de la part de l'ONU ou de la part de la RDC. Nul n'ignore que le rôle qu'ont joué et continuent de jouer les OMP des Nations Unies dans le processus de paix et la stabilité dans ce pays à travers la succession des résolutions du conseil de sécurité complétant et modifiant les objectifs de la MONUSCO et facilitant aussi la signature des accords de paix en faveur de la RDC, reste très considérable. La RDC, étant un Etat souverain, a pour sa part, effectué beaucoup d'efforts diplomatiques pour pacifier sa partie Est, mais jusque-là, le résultat n'est pas à la hauteur des attentes. La question logique qui se pose est celle de savoir si la diplomatie a toujours une place importante dans le processus de rétablissement de la paix en RDC. Pour notre part, la réponse est « oui ».

En effet, nous soutenons que, pour une bonne orientation de la diplomatie de la RDC vis-à-vis de la MONUSCO et le processus de la paix et la sécurité, la RDC devrait observer les dispositions qui suivent :

1. Le strict suivi et application des engagements pris par les parties prenantes de l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en RDC et la région signé à Addis-Abeba en 2013 ;

2. L'encadrement du processus du retrait de la MONUSCO avec de bons négociateurs, car la capacité de défense de l'intérêt national de chaque pays sur la scène internationale dépend largement de la qualité des personnes physiques (diplomates) déléguées par le pays à cette fin ;
3. Au-delà de la transformation de la mission de la MONUSCO, il faudrait que la RDC soit présente au sein des organes de l'ONU et ce, à tous les niveaux afin de contrôler, de surveiller voire de (re)orienter les positions prises par ou sur la RDC. Il faut pour ce faire revoir les quotas au sein de la fonction publique internationale et y aller de manière très agressive (*proposition également soutenue par ce diplomate de carrière, M. l'Ambassadeur ATOKI ILEKA*).

Le Président TSHISEKEDI confirme d'ores et déjà que les conférences diplomatiques seront régulièrement organisées afin de donner à nos diplomates, les orientations et les positions claires de la RDC sur les différentes questions internationales afin de sauvegarder les intérêts du pays sur la scène internationale.¹¹⁷

La diplomatie a toujours été appuyée par les facteurs de pression qui soutiennent l'efficacité de l'action diplomatique, tels que l'armée ; l'organisation, la légitimité et la stabilité des institutions étatiques ; et l'économie que nous verrons dans les prochaines lignes.

3.2. Approche militaire

Cette approche est très capitale dans le cadre des opérations de maintien de la paix, qui, d'une certaine mesure appliquent la force militaire pour maintenir voire imposer la paix. De ce point de vue, chaque Etat a en premier lieu la responsabilité de sécuriser son territoire national et son peuple, même en cas de déploiement d'une OMP, qui elle, ne vient qu'en seconde position.

Cependant, dit-on que « celui qui veut la paix prépare la guerre », cette expression est légitime dans la perspective réaliste des Relations internationales où chaque acteur défend d'une manière ou d'une autre ses intérêts, et cela se passe quelques fois par la force. La bonne organisation des forces de sécurité et de défense dans ce monde conflictuel reste plus efficace et indispensable pour la sauvegarde des intérêts d'un Etat.

De ce point de vue, l'armée joue un rôle crucial dans la mise en application de la politique étrangère de chaque Etat, car, la force militaire vient compléter les options diplomatiques. Pour se faire, il

¹¹⁷ Son Excellence Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHIOMBO, Actuel Président de la République démocratique du Congo depuis janvier 2019. Entretien du 23 mai 2022 à 10h50.

ne s'agit pas de n'importe quelle armée, mais d'une armée bien organisée, équipée et bien encadrée par des études stratégiques.

En effet, dans le cadre de notre travail, en vue de l'appui favorable de l'armée congolaise aux différents efforts diplomatiques déjà consacrés dans les opérations de maintien de la paix, nous proposons ce qui suit :

1. Procéder à la réforme des FARDC, en l'équipant, en assainissant le système de commandement, en recrutant qualitativement et mais aussi quantitativement le personnel militaire en élevant les standards de leur formation à un niveau international ;
2. Développer les études stratégiques nationales ;
3. Orienter la majorité des militaires dans les régions à problème ;
4. Organiser un meilleur système de rémunération des militaires.

Pour ce qui est du point 1 supra, le Président TSHISEKEDI a affirmé lors de l'entretien qu'un nettoyage est effectué au niveau des forces de sécurité et de défense afin de pouvoir favoriser un climat de confiance et de collaboration¹¹⁸ entre les deux partenaires.

3.3. Approche politique et juridique

Dans cette approche, nous faisons allusion à l'organisation du régime et système politiques, de la légitimité et la stabilité des institutions étatiques, et de l'appareil judiciaire. En fait, un pays qui fonctionne étroitement avec des valeurs démocratiques comme le respect strict des droits humains, l'organisation des élections transparentes et régulières, la liberté d'expression, et l'indépendance de la presse et de la justice, voit son gouvernement être respecté sur la scène internationale.

La diplomatie ainsi que l'armée ne sont efficaces que lorsqu'il y a les institutions étatiques fortes installés légitimement dans tous les coins du territoire national pour ainsi maintenir l'autorité de l'Etat partout dans le pays.

Pour ce qui concerne la RDC, un pays jeune démocratiquement, qui, fonctionne avec les provinces décentralisées, la mise en place d'une bonne administration soutiendra efficacement les institutions du pays, elle permettra de voir l'Etat partout sur le territoire national, et cela passe par la prise en charge sérieuse, responsable et qualitative des agents et cadres de cette administration,

¹¹⁸ Son Excellence Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Actuel Président de la République démocratique du Congo depuis janvier 2019. Entretien du 23 mai 2022 à 10h50.

en termes de rémunération, de recrutement, de formation, de soins de santé, de logement et équipement.

Outre la mise en place d'une administration forte pour soutenir les efforts de maintien de la paix, la RDC doit :

1. Consolider le processus électoral installé après la transition de 2003 et l'organisation des trois cycles électoraux en 2006, 2011 et 2018 ;
2. Instaurer un Etat de droit qui consacre l'indépendance de l'appareil judiciaire, le respect des droits de l'homme, la liberté de la presse et d'expression, la lutte anti-corruption et détournement des deniers publiques ;
3. Faire en sorte qu'il soit installé des institutions fortes à la place des hommes forts, c'est-à-dire qu'il ait une mise en place d'un système de contrôle à tous les niveaux pour que la transparence dans la gestion des finances publiques soit consacrée, car dans un Etat où il n'y a pas transparence dans la gestion de la chose publique, la paix dans toutes ses formes et le développement seront compromises ;
4. Déployer un système judiciaire indépendant et juste.

3.4. Approche économique

Cette approche reste déterminante dans le cadre de notre travail parce qu'aucun Etat a la charge de la sécurité, la paix et le développement d'un autre, ni une organisation internationale quelconque n'a la responsabilité de sécuriser et de développer un Etat, ce n'est que le soutien qui vient en aide aux efforts déjà consentis par chaque Nation au niveau interne.

La bonne organisation de l'appareil diplomatique, de l'armée et la police, de l'administration publique, des institutions politiques, de l'appareil judiciaire et autres, doit être soutenue par une économie forte et prospère qui porte notamment sur quatre axes, dont l'organisation de l'espace industriel, l'espace communicationnel, l'espace agricole et l'espace humain. En ce qui concerne l'espace humain, le secret de tout développement durable et de la consolidation de la paix reste la qualité de la population. Un pays vaut ce que vaut sa population. L'organisation de la population est un élément important voire primordial dans la construction d'une Nation.¹¹⁹ La RDC doit consolider la cohésion nationale, favoriser la volonté de vivre ensemble de sa population, et surtout mettre sa population au travail. Il est mieux à notre avis de bannir le système d'administration des

¹¹⁹ Kabengele, G. (2008). *Géographie économique et humain de la République Démocratique du Congo (tome II)*. Ed. Sirius. p. 1122

provinces par les originaires, cela favorise le tribalisme. En fait, ce qui est important pour la population congolaise c'est de la rendre productive, la mettre au travail pour que le taux de sa production alimentaire soit supérieur au taux de sa croissance.¹²⁰

Le pouvoir politique doit inculquer à la population congolaise la culture du travail bien fait, la culture de la paix, la culture de la production, la culture du respect de la chose publique, la culture du respect des biens d'autrui grâce à l'éducation qui doit être la priorité des priorités de la politique du développement économique durable de la RDC¹²¹, socle de la paix et la sécurité.

Cependant, l'organisation de l'homme congolais est un élément fondamental de la consolidation de la paix, et c'est un appui favorable aux efforts diplomatiques que consacrent la RDC et la MONUSCO pour maintenir la paix à l'Est du territoire congolais. Cela se fortifie par l'organisation des espaces industriel, communicationnel et agricole.

Concernant l'espace industriel, la RDC doit promouvoir les investissements industriels tant locaux qu'étrangers, en commençant par l'accroissement du taux de desserte énergétique (en eau et électricité) dans toutes les parties du territoire national.

En ce qui concerne l'espace communicationnel, nous pensons que les infrastructures routières favorisent l'intégration nationale, la cohésion de la population congolaise et la paix. L'organisation de cet espace, les routes, pont et chaussées leur construction et leur entretien doivent constituer la priorité de la politique sécuritaire et du développement de la RDC.

L'agriculture est un facteur très important pour la paix sociale entre le peuple congolais, d'où le développement de cet espace doit être une priorité de la politique du développement afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire de la population. Cela passe par la mécanisation et l'industrialisation de l'agriculture, de la pêche et l'élevage à travers toutes les provinces.

La consciencieuse organisation de la politique économique constituera une valeur ajoutée dans les efforts diplomatiques que peut consacrer la RDC pour le maintien de la paix et la sécurité à l'Est du pays. Bref, l'économie joue un rôle indispensable et puissant dans la définition de toute politique étrangère, et dans l'orientation de toute activité diplomatique, surtout dans un pays en proie à des conflits armés. Elle constitue une force incontournable et un facteur de pression qui soutient la diplomatie.

¹²⁰ Kabengele, G. (2008). *Op. Cit.* p. 1127

¹²¹ Idem

CONCLUSION GENERALE

Les crises et les conflits récurrents dans l'histoire de la République démocratique du Congo ont mené les autorités congolaises à envisager le déploiement sur son territoire des forces onusiennes pour les aider à établir les conditions de retour de la paix. C'était déjà le cas en 1960 avec l'ONUC, en 1999 avec la MONUC transformée en 2010 en MONUSCO ou encore en 2013 avec l'avènement de la brigade d'intervention. Si nous partons de la définition de la diplomatie comme « *science des rapports des intérêts de Puissance à Puissances* »¹²² * et en l'appliquant dans le cas sous étude, nous pouvons clairement établir que la RDC a, dans ses rapports avec les NU, entretenu une relation d'influence au mieux de ses intérêts et des moyens à sa disposition. Sur la période sous-étude, l'on constate une période de parfaite symbiose entre les deux partis (de 2010 à 2013), une période de forte tension (de 2014 à 2018) suivie d'une période d'accalmie (de 2019 à 2020). Pendant ce temps, le mandat de l'OMP des NU a évolué, mais pas toujours dans le sens souhaité par la diplomatie congolaise.

Dans ce travail, nous avons ainsi passé en revue « *le rôle spécifique de la diplomatie congolaise dans les opérations de maintien de la paix à l'Est de la République Démocratique du Congo* ». Cette étude nous a permis de procéder à l'analyse de l'action diplomatique de la RDC en faveur de la paix dans sa partie Est, son influence ou son apport dans l'organisation des OMP des Nations Unies y déployées. Pour ainsi arriver au résultat que nous allons présenter dans les lignes qui suivent, nous nous sommes posé la question principale, celle de savoir « *Comment la diplomatie congolaise influence-t-elle le mandat de l'opération de maintien de la paix déployée en RDC, particulièrement dans sa partie Est ?* » Dans une démarche hypothético-déductive complétée par une analyse historique et structuro-fonctionnaliste, nous avons émis des hypothèses de départ qui vont dans le sens de dire que la RDC est demeurée très active sur la scène diplomatique dans la définition et l'orientation des OMP des NU en RDC, dont la MONUSCO encore opérationnelle, car la paix dans sa partie Est reste et demeure une priorité absolue. Nous avons pour ainsi dire articulé ces hypothèses aux niveaux interne, continental et international.

À travers des recherches menées grâce aux techniques arrêtées dans le cadre de ce travail, nous confirmons de prime abord que les OMP déployées en RDC sont le fait d'une demande exprimée par le pays. La diplomatie est donc à l'œuvre à ce stade embryonnaire des choses. C'est particulièrement dans les phases opérationnelles des OMP que des difficultés d'influence se

¹²² Balzacq, T., Charillon, F. et Ramel, F. (2018). *Op.cit.* p.18

constatent pour la diplomatie congolaise, à la fois à cause des faiblesses internes à l'appareil diplomatique, mais également à cause de la faiblesse même de l'Etat par le fait de plusieurs dysfonctionnement politiques.

Ces faiblesses sont de nature à amenuiser voire annuler les effets de l'influence qu'aurait eu la diplomatie congolaise sur les OMP des NU : dans certaines phases, la RDC subit les décisions prises ou dictées par les Nations Unies alors que dans d'autres, l'on observe une tendance selon laquelle les autorités congolaises imposent leur vouloir. Il apparaît que les prises de position de la RDC dans les médias et les différentes tribunes, ont quelque peu influencé le mandat de la MONUSCO, surtout dans la période de forte tension rappelée plus haut, mais plusieurs propositions de la RDC sont restées lettres mortes.

Prenons le cas d'influence avérée de la diplomatie congolaise. En clair, la diplomatie congolaise a influencé la création, le fonctionnement et la modification des mandats des OMP des NU en RDC comme le démontre le tableau synoptique de réalisations diplomatiques suivant :

Brève mise en contexte	Réponses et actions de la diplomatie congolaise	Résultat de la diplomatie de la RDC face à l'ONU	Résolutions de l'ONU et mandat
RDC sous la période dont le système international marqué par la guerre froide. Sécession au Katanga par Moïse TSHOMBE, soutenue par le gouvernement belge et la société générale de Belgique.	Demande expresse de la RDC pour le déploiement d'une force du maintien de la paix	Création de l'ONUC (1960)	Résolution 143 du 14 septembre 1960 : mettre fin à la sécession Katangaise du 11 juillet 1960.
Affrontements de 6 pays africains sur le territoire congolais et le risque de la dislocation du pays à cause des nombreux mouvements rebelles locaux tels que le MLC et le RCD.	-Signature d'un accord de cessez-le-feu le 10 juillet 1999 entre les 6 pays et les mouvements rebelles MLC et RCD. -Demande du déploiement de la Mission de maintien de la paix des nations unies par le gouvernement congolais.	Création de la MONUC le 30 novembre 1999 par la Résolution 1276 du Conseil de sécurité.	Résolution 1279 du 30 novembre 1999 : aider à l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, protection des civiles et soutenir la RDC dans le processus de sa réunification et de l'installation des institutions politiques légitimes

Brève mise en contexte	Réponses et actions de la diplomatie congolaise	Résultat de la diplomatie de la RDC face à l'ONU	Résolutions de l'ONU et mandat
Recrudescence des groupes armés à l'Est de la RDC ; la crise de Goma de 2008 et la naissance de plusieurs groupes rebelles notamment la CNDP.	-Signature de l'accord de Goma entre le gouvernement congolais et les groupes armés ; -Négociation entre l'ONU et le gouvernement congolais pour la rebaptisation de la MONUC à la MONUSCO.	Création de la MONUSCO (2010)	Résolution 1925 du 1^{er} juillet 2010 : garantir la protection des civils, du personnel humanitaire et des défenseurs des droits de l'homme exposés à une menace imminente de violences physiques et aider le gouvernement de la RDC à se stabiliser et à consolider la paix
Plusieurs revendications des autorités et de la société civile congolaises face à l'inaction de la MONUSCO dans la protection des populations civiles massacrées.	Mobilisation de la diplomatie auprès de la SADC (fourniture des troupes combattantes), signature de l'accord-cadre d'Addis Abeba, et intervention des patrons de la diplomatie dans les différentes tribunes et forums	Avènement de la brigade d'intervention en faveur la situation congolaise (2013).	Résolution 2098 du 28 mars 2013 : traquer les groupes armés, de les neutraliser et de les éradiquer seule ou avec les FARDC.

Par ailleurs, la position des Nations Unies semble à bien des égards, prévaloir sur celle de la diplomatie congolaise. L'on a noté que plusieurs formulations des demandes des acteurs diplomatiques congolais en l'endroit des Nations Unies n'ont pas eu gain de cause, notamment la demande de retrait progressif des troupes de la mission onusienne, le changement du concept opérationnel de l'OMP, l'élaboration de la feuille de route pour la sortie ordonnée et définitive de la MONUSCO de la RDC, la demande de deuxième unité de brigade spéciale d'intervention formulée par Raymond TSHIBANDA, Léonard SHE-OKITUNDU et Joseph KABILA lors de leurs différents discours tenus à l'ONU.

Au regard de tout ce qui précède, nous pouvons confirmer nos hypothèses de départ sur le caractère actif de la diplomatie à la fois sur son sol, sur le continent et à l'international. Toutefois, cette influence a connu une tendance en dent de scie, selon que la position de la RDC était prise en compte en totalité ou partiellement. Cependant, le but de ce travail n'a pas été d'évaluer l'ampleur de cette influence, mais plutôt de voir si oui ou non, une influence a été exercée dans un sens comme dans un autre. Cette analyse ouvre donc de nouvelles perspectives d'analyse devant

également impliquer d'autres acteurs importants (individus et institutions) tels que la France – qui joue un rôle important dans les résolutions des NU impliquant la RDC – dans ce vaste jeu d'influence. Au regard du faible nombre d'ouvrages scientifiques traitant du sujet mais également du manque d'accès et de disponibilité des interlocuteurs pertinents pour cette analyse, il apparaît utile d'approfondir encore un peu plus le sujet.

De l'autre part, les OMP ne peuvent pas tout faire. Les critiques qui fusent sur elles sont notamment relatives à leur impact réel et à l'excès de crédibilité leur accordée, à l'ambition démesurée et au manque de ressources leur allouées. C'est dans cette optique que les autorités congolaises exigent le retrait des troupes onusiennes déployées depuis deux décennies déjà : cette OMP a démontré des limites qui rencontrent justement les critiques formulées ci-haut. Tout l'arsenal diplomatique, quoique présentant des faiblesses comme décrit plus haut, est à l'œuvre pour atteindre cet objectif. Même si les méthodes sont moins agressives sous Felix-Antoine TSHISEKEDI que sous Joseph KABILA, il n'en résulte pas moins que l'objectif final demeure : faciliter la sortie de cette mission onusienne qui s'annonce proche. A ce sujet, la diplomatie congolaise devra encore une fois se mettre à l'œuvre pour faire comprendre sa position.

Enfin, pour arriver à la meilleure orientation diplomatique de la RDC vis-à-vis de la mission onusienne déployée sur le territoire congolais, il y a des préalables que doit remplir le gouvernement congolais en termes d'organisation politique en interne, de réforme et de modernisation des FARDC, de mise en place d'un Etat de droit, de (bonne) organisation de l'administration publique, de mise en place d'un bon système démocratique qui consacre la liberté d'expression, de la presse et d'indépendance de l'appareil judiciaire, d'assainissement des cadres macro-économiques. Sur le plan diplomatique, le suivi et l'application de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba à travers le mécanisme de suivi dudit accord peut être l'une des solutions vu les engagements pris lors de la signature de cet accord par les parties prenantes. Ce sont là des pistes de solution que nous proposons pour une diplomatie congolaise beaucoup plus efficace. Monsieur TSHISEKEDI, actuel président de la RDC et Chef de l'Etat, que nous avons rencontré dans le cadre de ce travail nous a confirmé que des mesures sont en cours d'application pour renforcer à la fois la qualité et l'influence de notre diplomatie (par exemple, la tenue de la conférence diplomatique, l'ouverture avec les pays limitrophes et la communauté internationale) mais également la confiance et la collaboration avec la MONUSCO.

BIBLIOGRAPHIE

1. Livres et chapitres de livres

- Agenonga C., A. (2017). *La Géopolitique d'une Afrique en ébullition : la région du Centre, nouveau laboratoire des opérations de maintien de la paix ? Regard sur la RCA, la RDC et le Soudan du Sud*. Edilivre.
- Ayoub, K. (2011). *L'ONU face à l'irrationnel en RDC*. L'Harmattan.
- Becker, W. (2017). *Diplomatie et sécurité en RDC : de 1960 à 1965*. L'Harmattan.
- Balzacq, T., Charillon, F. et Ramel, F. (2018). Histoire et théorie de la diplomatie. Dans Balzacq, T., Charillon, F. et Ramel, F. (dir.), *Manuel de diplomatie* (pp. 7-22). Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Boniface, P., Védrine, H. et Magnier, J-P. (2019). *Atlas des crises et des conflits*. Armand Colin.
- Carcassonne, G., Dreyfus, F., Duhamel, O., Laroche, J., Mastor, W., Siméant, J., Surel, Y. et Nay, O. (dir.). (2017). *Lexique de science politique* (4^{ème} éd.). Editions Dalloz.
- Deschaux-Dutard, D. (2018). *Introduction à la sécurité internationale*. Presses universitaires de Grenoble.
- Fernandez, J. (2019). *Relations internationales* (2^{ème} éd.). Editions Dalloz.
- Kabamba, K. et Tshilumbayi, J-C. (2012). *Traité de droit diplomatique : avec esquisse de la pratique contemporaine*. Edition Madosé.
- Kabengele, G. (2008). *Géographie économique et humain de la République Démocratique du Congo (tome II)*. Ed. Sirius.
- Karhakubwa N, B. (2021). *RDC, construction de la paix et rôle de la MONUSCO*. L'Harmattan.
- Labana, L. et Lofembe, B. (2014). *La politique étrangère de la République Démocratique du Congo. Structures, fonctionnement et manifestations*. Edition Sirius.
- Laville, C. (1990). *Construction de Savoirs*. Éd. De la Chamelière.
- Lequesne, C., (2018). Les Etats et leur outil diplomatique. Dans Balzacq, T., Charillon, F. et Ramel, F. (dir.), *Manuel de diplomatie* (pp. 145-162). Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Mova Sakanyi, H. (2001). *Congo : Survie et grandeur. Pari d'une géopolitique nouvelle dans la mondialisation*. Editions Safari.
- Nyeme, J-A. (2001). *Une diplomatie repensée pour la République Démocratique du Congo*. Editions Universitaires du Kasai.

Petiteville, F. et Placidi-Frot, D. (dir.) (2018). La diplomatie multilatérale. Dans Balzacq, T., Charillon, F. et Ramel, F. (dir.), *Manuel de diplomatie* (pp. 43-57). Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Shomba, S. (2013). *Méthodologie et épistémologie de la recherche scientifique*. Presse universitaire de Kinshasa.

Tshibola L., A-M. (2021). *Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en RDC : mythe ou réalité ?*. Editions Notre Savoir.

Tshimpe K., L. (2021). *Les opérations de maintien de la paix : la République Démocratique du Congo, champ d'expérimentation*. Editions Universitaires Européennes.

2. Articles

AFP. (2013, 13 avril). RDC : 3 069 hommes pour la brigade d'intervention de l'ONU dans l'Est. *Jeune Afrique*. <https://www.jeuneafrique.com/150269/politique/rdc-3-069-hommes-pour-la-brigade-d-intervention-de-l-onu-dans-l-est/> (consulté le 07/05/2022)

Bujakera, S. (2017, 25 février). RDC : Kinshasa critique le bilan de la MONUSCO et veut que celle-ci s'adapte à la guerre asymétrique. *Actualite.cd*. <https://actualite.cd/2017/02/25/rdc-kinshasa-critique-le-bilan-de-la-monusco-et-veut-que-celle-ci-sadapte-la-guerre> (consulté le 06/01/2022)

Ebodé Ntunda, J-V. (2018, janvier-février). Comprendre la persistance de l'insécurité dans la région des Grands Lacs. *Diplomatie*. 90. pp. 70-73. URL : <https://www.jstor.org/stable/10.2307/26983097> (consulté le 07/10/2021)

Guéhenno, J-M. (2003). Maintien de la paix : les nouveaux défis de l'ONU et le Conseil de sécurité. *Politique étrangère*. 68(3/4). Institut Français des Relations Internationales. pp. 689-700. URL : <https://www.jstor.org/stable/42676525> (consulté le 12/10/2021)

Kibangula, T. (2015, 2 mars). RDC – R. Tshibanda : « La Monusco a décidé de ne pas lutter contre les FDLR pour des raisons fallacieuses ». *Jeune Afrique*. <https://www.jeuneafrique.com/225639/politique/rdc-r-tshibanda-la-monusco-a-d-cid-de-ne-pas-lutter-contre-les-fdlr-pour-des-raisons-fallacieuses/#:~:text=Raymond%20Tshibanda%20%3A%20Je%20suis%20toujours,sou%20%20%C3%A0%20l%27arm%C3%A9e%20congolaise>. (consulté le 06/01/2022)

La Rédaction (2016, 24 mars). MONUSCO : Les 4 demandes de Raymond Tshibanda au Conseil de sécurité de l'ONU. *Politico.cd*. <https://www.politico.cd/la-rdc-a-la-une/2016/03/24/monusco-4-demandes-de-raymond-tshibanda-conseil-de-securite-de-lonu.html/1137/> (consulté le 06/01/2022)

Legault, A. (1996). Maintien de la paix et réforme des Nations Unies. *Etudes internationales*. 27(2). Institut québécois des hautes études internationales. pp. 325-352. DOI : <https://doi.org/10.7202/703599ar> (consulté le 13/10/2021)

- Liégeois, M. (2013). Quel avenir pour les casques bleus et le maintien de la paix. *Politique étrangère*. 3. pp. 65-78. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2013-3-page-65.htm> (consulté le 07/11/2021)
- Liégeois, M. et Ponsin, S. (2015). La MINURSO, 25 au service de la paix au Sahara occidental. *Recherches internationales*. 103. pp. 123-138. URL : <http://www.recherches-internationales.fr/RI103/RI103LiegeoisPonsin.pdf> (consulté le 05/11/2021)
- N'Dimina-Mougala, A-D. (2009). Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique centrale, 1960-2000. *Guerres mondiales et conflits contemporains*. 236(4). pp. 121-133. PUF. URL : <https://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflitscontemporains-2009-4-page-121.htm> (consulté le 07/11/2021)
- Novosselof, A. (2016). Engagement de l'ONU en Afrique : un état des lieux. *Revue Défense Nationale*. 792(7). pp. 105-109. PUF. URL : <https://www.cairn.info/revue-defense-nationale-2016-7-page-105.htm> (consulté le 07/11/2021)
- Rédaction. (2017, 21 mars). She Okitundu à l'ONU : « Il est inadmissible que la MONUSCO ne soit pas parvenue à restaurer la paix ». *Actualite.cd*. <https://actualite.cd/2017/03/21/she-okitundu-lonu-il-est-inadmissible-que-la-monusco-ne-soit-pas-parvenue-restaurer-la#:~:text=%C2%AB%20Il%20est%20inadmissible%2C%20en%20effet,crise%20qui%20perdure%20depuis%20plusieurs> (consulté le 06/01/2022)
- Rédaction (2013, 14 octobre). Monusco : restructuration et redéploiement annoncé du personnel dans l'est de la RDC. *Radio Okapi*. <https://www.radiookapi.net> (consulté le 06/01/2022)
- Tardy, T. (2000). Le bilan de dix années d'opérations de maintien de la paix. *Politique étrangère*. 65(2). Institut Français des Relations Internationales. pp. 389-402. URL : <https://www.jstor.org/stable/42677156> (consulté le 07/11/2021)
- Tayebi, O. (2022, 4 avril). La politique étrangère de la RDC sous la présidence Tshisekedi : entre ambition de refonte et volontarisme diplomatique. *Policy Center*. www.policycenter.ma (consulté le 04/04/2022)

3. Rapports et autres documents

- Bora Uzima, I. (2013, février). *La MONUSCO face aux enjeux politiques du moment. Le processus de paix à l'est de la République démocratique du Congo*. URL : <https://hal-auf.archives-ouvertes.fr/hal-00825987>
- Commission de l'Union africaine et Couronne de Nouvelle-Zélande. (2017). *Guide de l'Union Africaine 2017 (4^e Ed.)*. p.11. www.tralac.org
- De Vries, H. (2016, mars). *Les remous de la stabilisation au Congo*. Rift Valley Institute PSRP Briefing 8
- Kayembe Mayaya, N. (2017). *Les opérations de maintien de la paix en Afrique et les organisations de la société civile : les cas de l'ONUMOZ (Mozambique) et de la MONUSCO (Congo)* [mémoire de maîtrise inédit]. Université d'Ottawa. URL : <https://hal-auf.archives-ouvertes.fr/hal-00825987>

Lagrange, M-C. et Vircoulon, T. (2016, avril). Réflexions sur 17 ans de présence de l'ONU en République démocratique du Congo. *Notes de l'IFRI*.

Mécanisme National de suivi de l'Accord-cadre (septembre 2020). *Programme de pacification et de stabilisation de l'Est de la République Démocratique du Congo*.

Williams, P. (2010, septembre). *Renforcer la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix : regard sur l'Afrique*. National Defense University Press.

4. Pages Web

Hampton, D., Bekoe, D. et Boucher, A. (2017, 4 octobre). *Le maintien de la paix : un élément primordial pour la stabilité en Afrique*. Centre d'études stratégiques de l'Afrique. <https://africacenter.org/fr/spotlight/le-maintien-de-la-paix-un-element-primordial-pour-la-stabilite-en-afrique-par-le-centre-detudes-strategiques-sur-lafrique/> (consulté le 05/11/2021)

Nations Unies. *L'Afrique*. <https://www.un.org/fr/sections/issues-depth/africa/index.html>. (consulté le 05/11/2021)

5. Discours

- Kabila Kabange J., (2018, septembre). Discours à la tribune de la 73^{ème} Assemblée Générale de l'ONU.
- Tshisekedi Tshilombo, F-A. (2019, novembre). Discours au forum de Paris pour la paix.
- Tshisekedi Tshilombo, F-A. (2019, octobre). Discours au sommet RUSSIE-AFRIQUE.
- Tshisekedi Tshilombo, F-A. (2019, septembre). Discours à la tribune des Nations Unies.

6. Sites internet

- <https://www.sangoyacongo.com>
- <https://www.jstor.org>
- <https://www.un.org>
- <https://fr.m.wikipedia.org>
- <https://peacekeeping.un.org>
- <https://monusco.unmissions.org>
- <https://www.vie-publique.fr>

ANNEXES

FICHE D'INTERVIEWS

1. Monsieur Léonard SHE-OKITUNDU (ministre des Affaires étrangères de 2016 à 2019)

Date de l'entretien : 8 mars 2022 à 16h17	
Lieu : Kinshasa, République démocratique du Congo (au téléphone)	
Questions :	Réponses :
1) Après votre nomination en 2016 (évidemment pour la seconde fois après celle de 2000 à 2003) comme patron de la diplomatie congolaise, comment aviez-vous l'activité de la mission onusienne en RDC ?	<i>La relation était très tendue en ce sens que nous (le Gouvernement) étions en déphasage avec plusieurs positions prises par la MONUSCO et surtout leur inefficacité à nos yeux. Les Nations Unies accusaient certains de nos officiers et justifiaient ainsi leur non-collaboration par ce fait. Et évidemment du côté de l'armée, les FARDC trouvaient que la MONUSCO n'aidait pas beaucoup, surtout dans la protection des civils et la lutte contre les groupes armés. L'armée se débrouillait seul. La situation était devenue très sensible et c'est pourquoi l'option du retrait des troupes onusiennes était continuellement avancée.</i>
2) Plusieurs voix s'élèvent et tendent à s'accorder sur un bilan négatif de la MONUSCO, partagez-vous cet avis ? Dans le même temps, le Conseil de Sécurité de l'ONU renouvelle de manière répétitive le mandat de sa mission chaque année ; est-ce un fruit de la diplomatie congolaise ou une volonté unilatérale de l'ONU ?	<i>Il y a eu plusieurs revendications de la RDC au regard de la manière dont la mission onusienne s'est déployée et les problèmes constatés sur le terrain notamment avec la présence et l'activisme des groupes armés à l'Est du pays. Le schéma de déploiement des troupes de la MONUSCO posait également un problème en ce sens qu'elles se déployaient dans des zones dans lesquelles il n'y avait pas lieu d'y être positionné. Un autre point d'achoppement est que les pays dont les ressortissants formaient les contingents de la MONUSCO ne voulaient pas que les voir mourir sur le théâtre des opérations en RDC. Il se fait que ces contingents recevaient des ordres de leurs gouvernements, créant ainsi une forme de bicéphalisme.</i>
3) Pendant votre mandat à la tête de la diplomatie congolaise dans un contexte de déficit de paix à l'Est du pays et la détermination de votre gouvernement pour le retrait définitif de la MONUSCO, quelles étaient les orientations diplomatiques fructueuses de la RDC pour trouver des solutions à tous ces problèmes et particulièrement à celui de la paix et la sécurité à l'Est du pays ?	<i>La RDC a fait entendre sa voix à chaque réunion ordinaire et extraordinaire du Conseil de sécurité. Ces positions sont disponibles dans la bibliothèque des NU voire dans les résolutions prises sur la RDC en rapport avec la MONUSCO. Tous les forums qui s'offraient à nous, était saisi pour faire connaître position et surtout marquer notre mécontentement face aux résultats engrangés par la MONUSCO sur le terrain.</i>

4) De manière claire, qu'est-ce qui a motivé le gouvernement congolais à demander le retrait définitif de la MONUSCO alors que la RDC connaît un problème d'embargo sur l'achat des armes et l'absence de l'autorité de l'Etat dans certains coins du territoire national ?	<i>La demande de retrait est motivée par tous les reproches faits à la MONUSCO tels que décrits précédemment.</i>
5) Selon vous, quelles ont été les forces de notre diplomatie ? Ses faiblesses ?	<i>La RDC a toujours eu du mal à faire valoir sa position. La plupart du temps, c'est la position des Nations Unies qui a prévalu. Cette dernière n'a jamais été d'accord pour un retrait total des troupes onusiennes de notre territoire.</i>

2. Monsieur l'Ambassadeur Christian ATOKI ILEKA (représentant à NY de mai 2011 à déc. 2011, ambassadeur de la RDC en France de déc. 2011 à sep. 2018 et Directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères actuel)

Date de l'entretien : 25 avril 2022 à 11h00	
Lieu : Kinshasa, République démocratique du Congo	
Questions :	Réponses :
1) Quels étaient les différentes orientations de la diplomatie congolaise vis-à-vis de l'ONU pendant la période allant de 2013 à 2020 ?	• Avant 2000, toutes les positions prises par les représentations diplomatiques de la RDC venaient de Kinshasa, mais ce n'est plus le cas, preuve d'une faiblesse de notre diplomatie. • Il faut noter que de l'avènement des OMP déployés en RDC est le fruit de la volonté exprimée du Gouvernement de la RDC : c'est donc une victoire de la diplomatie congolaise. L'unité du pays, nous la devons à ces OMP dont la MONUSCO est devenue la plus grande mission des NU en termes de troupes (toujours avec l'accord du Gouvernement de la RDC). • Il est important de remettre les choses dans leur contexte : ○ En 1996 : la France voit son pré carré francophone menacé (Rwanda, Burundi, RDC) par une guerre soutenue par les anglophones (Ouganda). La chute de Mobutu qui s'en est suivie a été très mal perçue par la France. ○ En 1998 (2 août) – guerre d'agression : le pays est occupé par différentes forces ; la France souhaite le voir resté indivisé alors que d'autres puissances dont les USA, veulent le voir divisé à en quatre car jugé trop grand pour être gouverné en l'état. <i>A cette période, arrive à New York, Monsieur Jean-David Levitte, diplomate et conseiller du Président Chirac qui fera de la RDC sa cause dans le but d'équilibrer les forces à l'ONU qui était sous la domination des USA (qui dictait</i>

	sa loi) : c'est de cette manière que la France deviendra la plume des différentes résolutions qui concernaient la RDC. • C'est à la suite du rapport de la mission d'observation des Américains et des Français qui devaient regarder au respect du cessez-le-feu obtenu des accords de Lusaka que la MONUC va voir le jour (avec la bénédiction de Kinshasa) : c'était une victoire de la diplomatie congolaise. • Le pays est en proie à plusieurs zones de violences (Equateur, Katanga, Kivu, Kasai...) et pour répondre à cela, il fallait des effectifs conséquents faisant de la MONUSCO, la mission des NU la plus importante en troupes déployées. • A la suite de l'expérience malheureuse en Ituri, la RDC a demandé l'intervention d'une troupe multilatérale conduite par l'UE (composée essentiellement des troupes Françaises). Ensuite, c'est la SADC qui va déployer ses troupes dans le cadre de la brigade d'intervention, lesquelles troupes combattront sur notre sol car les autres troupes qui recevaient les ordres de leur pays d'origine, ne voulait pas se battre (problème du bicéphalisme évoqué par M. OKITUNDU). La RDC a poussé que le numéro 2 soit un sudafricain qui conduisait les opérations de combat des troupes. La diplomatie congolaise a donc réussi à ce niveau. • La position actuelle du Gouvernement est le retrait des troupes de la Police de la MONUSCO et un transfert des effectifs à l'équipe-pays à l'horizon 2024, avec l'utilisation de la menace de rompre unilatéralement la mission de la MONUSCO sur notre sol. Cette menace permet de rééquilibrer les forces entre les parties, particulièrement en faveur de la RDC. Le Gouvernement part du principe qu'une OMP qui dure très longtemps est un aveu d'échec.
2) Avez-vous des anecdotes sur des questions particulières liées à notre diplomatie face au mandat de la MONUSCO ?	Non.
3) Selon vous, quelles ont été les forces de notre diplomatie ? Ses faiblesses ?	<u>Faiblesses</u> 1.La lourdeur administrative du Gouvernement influe sur la diplomatie (les diplomates) qui est restée archaïque ; 2.Le ministère des affaires étrangères n'est que le reflet de la puissance d'un pays à l'extérieur et tant que notre pays ne sera pas fort (économiquement, militairement, politiquement, etc.), la diplomatie ne pourra pas l'être non plus. 3.Le manque de sérieux dans notre politique publique internationale ce qui fait que nous ne sommes pas suffisamment représentés dans les organisations internationales. Le pays est sous-représenté à l'international.

	<u>Forces</u> 1. La qualité (l'expérience et l'expertise) du capital humain (des diplomates) : cependant, cette qualité commence à s'effriter du fait du vieillissement du personnel (diplomates).
4) De votre expérience, quelles seraient vos recommandations (générales ou spécifiques) à l'endroit de notre diplomatie face à la MONUSCO ?	Au-delà de la transformation de la mission de la MONUSCO, il faudrait que nous soyons présents au sein des organes de l'ONU. Il nous faut revoir les quotas au sein de la fonction publique internationale et y aller de manière très agressive.

3. Monsieur Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO (Actuel Président de la République démocratique du Congo)

Date de l'entretien : 23 mai 2022 à 10h50	
Lieu : Bujumbura, République du Burundi	
Questions :	Réponses :
1) A votre arrivée à la tête de la RDC, comment décrivez-vous la relation entre la RDC et la MONUSCO ?	Déjà, partant de votre période d'analyse, il y a eu deux régimes qui se sont succédé : celui de M. Joseph Kabila, marqué par une rupture avec la communauté internationale et le mien, dans lequel je fais une promotion de la relation avec l'Occident. La relation avec les Nations Unies, via la MONUSCO notamment, a donc été impacté par l'orientation générale de la diplomatie portée par chacun des régimes. Cependant, en termes de résultats, il faut dire qu'il n'y a toujours pas d grandes avancées si l'objectif ultime est la fin (la neutralisation) des groupes armés évoluant à l'Est du pays. Pour sa part, la MONUSCO affirme qu'elle ne peut pas venir en appui aux FARDC parce qu'il y aurait des officiers sanctionnés pour pratiques illicites et du côté de l'armée, l'on trouve que l'assistance de la MONUSCO est loin d'être suffisante. Après 20 ans d'existence, les résultats engrangés par la MONUSCO ne sont pas reluisants et la relation avec les autorités du pays peu transparente, eu égard aux moyens déployés. Cependant, la mission a connu des succès importants pour lesquels nous sommes contents, mais il n'en demeure pas moins qu'il est perçu de notre part, un problème de sincérité et de duplicité de la MONUSCO et cela tend à envenimer quelque peu nos relations. Pour ma part, je maintiens un contact permanent avec les NU au travers de notre appareil diplomatique et moi-même ; je procède également au nettoyage aux seins de nos forces de sécurité et de défense afin de pouvoir favoriser un climat de confiance et de collaboration avec nos partenaires.

2) Selon vous, quelles sont les forces et les faiblesses de notre diplomatie ?	<i>Les forces de notre diplomatie sont intimement liées aux forces et potentialités du pays telles que nos atouts miniers et environnementaux, notre position géostratégique au milieu de l'Afrique avec 9 voisins, notre volonté de changement au niveau du climat des affaires, de la justice et la lutte contre la corruption et le renforcement de la justice). Il faut également le réchauffement des relations avec les pays membres permanents du Conseil de sécurité des NU dont les Etats-Unis et la France. Ces éléments donnent un poids important à notre diplomatie.</i> <i>Quant aux faiblesses, elles sont de l'ordre organisationnel et structurel. Nos diplomates n'étaient pas traités dans la meilleure manière, les conditions de travail n'étaient pas adéquates, etc. Cette situation n'a pas permis à notre diplomatie d'être influente sur la scène internationale.</i>
3) Quelles sont les ambitions de notre diplomatie : de manière générale et particulièrement sur la question de la MONUSCO et de son avenir en RDC ?	<i>Un jour ou l'autre, la MONUSCO devra partir et ce délai est même déjà fixé pour 2024. Il est de notre devoir de faire en sorte que tout se passe bien. Notre diplomatie s'ajuste afin d'atteindre cet objectif.</i> <i>C'est la raison pour laquelle une conférence diplomatique (qui n'avait pas été organisée depuis près de 12 ans) a été organisée à Kinshasa et ce sera le cas chaque année afin de donner à nos diplomates, les orientations et les positions claires de la RDC sur les différentes questions internationales afin de sauvegarder les intérêts du pays sur la scène internationale. Les ambitions de notre diplomatie sont de remettre à la RDC ses lettres de noblesse et cela passe également par une rationalisation de nos représentations diplomatiques à travers le monde afin de donner plus de moyens à nos diplomates, et par ricochet à notre diplomatie pour retrouver sa grandeur.</i> <i>Comme je l'ai dit un contact permanent avec la MONUSCO dans le but de pouvoir aplanir les divergences et surtout communiquer notre position sur la question de l'insécurité à l'Est et de définir ensemble les conditions d'une prise en charge par les FARDC de la conduite des opérations après le retrait de la MONUSCO sur laquelle nous ne devrions pas que cracher mais plutôt reconnaître les mérites qui lui reviennent également à bien des égards.</i>
4) Aurez-vous une anecdote à partager sur cette relation avec la MONUSCO ?	<i>Absolument. Tout récemment, les positions des FARDC étaient attaquées par un groupe rebelle et j'ai personnellement échangé avec le Commandant en chef des troupes onusiennes qui m'a assuré de leur soutien aux côtés de nos forces de défense. Mais le jour prévu pour l'intervention, la MONUSCO s'est retractée poussant des raisons sur la réputation ou la probité des troupes de la Brigade d'intervention qu'elle voulait aligner. En définitive, les FARDC devaient combattre seules encore une fois. C'est une situation vécue personnellement et démontre à suffisance la difficile et complexe relation que nous avons avec la MONUSCO.</i>

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

École des sciences politiques et sociales (PSAD)

Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/psad